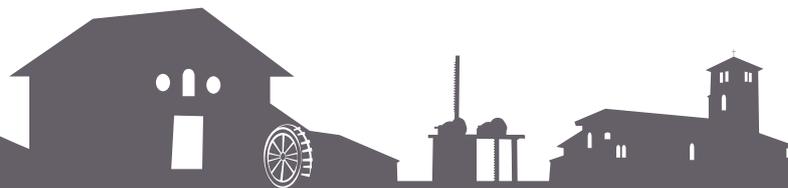


OUN NE SOUM

Sort en Chalosse

Magazine
d'informations
municipales

N° 40
Janvier 2023





P. 3
L'édito de M. le Maire



P. 4 à P. 9
Vie municipale



P. 12 & P. 13
Services



P. 14 à P. 16
Histoire de Sort



P. 19 à P. 27
Du côté des assos

État civil

Naissances

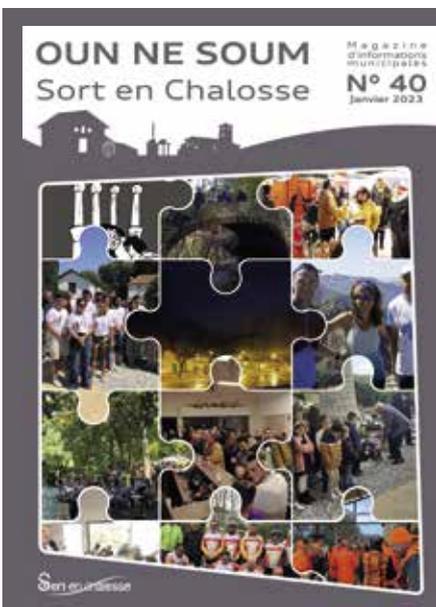
Noémie Bernadet le 25/01/2022
Robin Hazera le 25/05/2022
Jade Mano le 24/07/2022
Léo Mora le 22/08/2022
Léana Perrin le 29/09/2022
Isham Joachim Léonard Liout le 11/10/2022
Naïa Mira le 12/10/2022
Kaito-Ku Jules Tornior le 24/10/2022
Elidja Chuiton Sampson le 2/12/22

Mariages

Stéphane Latrille et Florence Darboucabe le 10/09/2022
Olivier Lassègue et Séverine Luguel le 24/09/2022
Alain Noël Colson et Jessica Evelyne Nelly Tortevois le 26/11/2022

Décès

Corinne Saint Jean le 6/01/2022
Jacques Postelle le 11/01/2022
Solange Danhil le 11/02/2022
Denise Lorreyte le 19/02/2022
Richard Marquet le 6/05/2022
Jean Pierre Marquevielle le 11/07/2022
Patrice Larrouture le 1er/08/2022
André Pierre Bernet le 1er/11/2022
Patrick Gleich le 6/11/2022
Bernard Addor le 12/11/2022
Yvette Marie Devignot le 14/11/2022
Jacques Montserrat le 15/12/2022



Magazine d'informations municipales Oun ne soum
N° 40 - Janvier 2023 - 40180 Sort en Chalosse

Directeur de la publication : Pascal Bernadet

Rédacteurs : Sabine Labarbe, Frédéric Antonini, Claudine Bergue,
Pascal Bernadet, Anne-Marie Henry-Martin, Hélène Hincelin
(Les textes rédigés par les associations sont publiés dans leur intégralité)

Crédit photos : Commission communication, Associations

Conception et impression : Thierry Dupéré Communication

Dépôt légal : N° 1322 - Janvier 2022

Distribution & tirage : Mairie de Sort en Chalosse - 450 exemplaires



Chères Sortoises et chers Sortois,

J'aurais tellement aimé vous dire qu'après avoir traversé bien des épreuves le meilleur est devant nous. La réalité m'oblige au contraire à vous exprimer un sentiment différent car il nous a fallu durant cette année et il nous faudra encore, relever bien des défis. Les crises sanitaires (covid et influenza aviaire), énergétique et économique font partie de notre quotidien. Nous devons apprendre à vivre et travailler différemment.

Mais nous constatons toutefois que nous sommes sur la bonne voie pour retrouver une vie normale. Nous devons continuer ensemble. Nous devons préserver ensemble ce qui nous est précieux par tous les moyens en puisant dans nos ressources, nos valeurs et notre volonté. Je salue très respectueusement toutes les personnes qui s'impliquent et travaillent quotidiennement pour soigner, vacciner, mais aussi atténuer les effets et dégâts que ces crises entraînent.

J'adresse un message de soutien à celles et ceux qui ont eu la douleur de perdre un de leurs proches.

Sans trop m'attarder sur l'année écoulée, je veux juste rappeler en quelques mots les éléments marquants pour notre village :

- **La journée citoyenne du 11 Juin** : La municipalité a organisé, samedi 11 juin, une journée citoyenne. Chacun avait sorti brouettes, pelles et râteliers. Il fallait étendre 14,5 tonnes de gravier de façon à égaliser le nouveau cheminement autour de l'église. Ces graviers accompagnent le parcours en béton strié, assez large pour le passage de fauteuils et autres aides à la mobilité. De plus, cinq tonnes de terre ont été déversées entre les contreforts de l'église, où seront plus tard installées quelques plantations. Un beau travail collectif dans la bonne humeur et le plaisir de se retrouver pour le bien commun ; un moment privilégié pour resserrer les liens entre les habitants, toutes générations confondues. Cette journée a permis à quelques personnes nouvellement arrivées dans la commune de vivre un premier temps fort et d'avoir un bel aperçu de l'élan citoyen et du travail bénévole. Je suis très fier de ces volontaires capables de se rassembler pour travailler ensemble pour le bien de tous.
- **L'assainissement collectif** : Entre les réseaux et les stations, les travaux ont duré de mai 2021 à août 2022. Le samedi 10 septembre, une grande réunion publique rassemblait la population concernée. Cette réunion permettait de présenter les travaux réalisés dans le cadre de l'assainissement collectif suite aux schémas directeurs du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Pour collecter et traiter les eaux usées domestiques, des réseaux ont été créés ainsi que deux stations d'épuration, une mini au centre bourg pour une capacité de 75 équivalents habitants et une plus importante chemin de Cazala pour toute la zone ouest du village, pour une capacité de 300 équivalents habitants.

Je remercie les employés communaux qui s'adaptent consciencieusement aux exigences des différentes situations pour maintenir dans le village un réel service public. Je remercie l'ensemble des élus du conseil municipal pour leur engagement et leur dévouement. Le mandat municipal, s'il fallait le préciser, est un engagement citoyen fort qui demande disponibilité et implication. Je remercie les bénévoles qui œuvrent dans les associations pour leur investissement.

Nous vivons dans une société qui évolue constamment et dans laquelle l'autonomie individuelle semble primer. Le bénévolat apporte ses valeurs qui construisent le "vivre ensemble". C'est ainsi que nous pourrions apporter une réponse à l'individualisme. Ne boudons pas le plaisir que nous éprouvons à nous engager, à aller vers les autres, à être solidaires. Je suis convaincu que les crises que nous traversons ne nous feront pas baisser les bras mais que par notre et votre engagement, citoyens et bénévoles associatifs, nous les affronterons avec courage et responsabilité.

Encore un grand et chaleureux merci à toutes et tous. Bona annada 2023.



Pascal Bernadet, Maire de Sort en Chalosse





Travaux

Maison Coudanne

La maison Coudanne continue de faire peau neuve ; un nettoyage de la façade a été réalisé ainsi que la peinture des avant-toits et de la cage d'escalier par la société MC Plâtrerie (pour un montant de 11 358 euros HT). La société JCB Agencement doit terminer les travaux de changement de volets (2504 euros HT) afin que leur mise en peinture puisse aussi être effectuée.

École

La société Parc Espace a posé des structures en acier sur le mur de l'école (3753 euros HT) ; des planches y seront fixées afin de compléter la mise en sécurité de l'enceinte de la cour côté route hinx, achetées à la scierie Graciette (738 euros HT).

À cet effet un nouveau portail et un portillon ont été installés (4 280 euros HT) par la société SARL Labadie. Des volets roulants ont été posés aux fenêtres du bâtiment des classes de CE1/CE2 et GS/CP, par la société JCB Agencement (5014 euros HT).



Étang de la Banère

Une réfection de l'exutoire avec sa mise en sécurité a été effectuée par les employés municipaux avec des matériaux de la scierie Graciette (909 euros HT).

Cimetière

Le cheminement depuis le porche de la mairie et sur le pourtour de l'église a été effectué par la société Parc Espace (17 300 euros HT). Il s'est parachevé par la journée citoyenne le 11 juin dont nous avons parlé dans le "Luy et la Plume" dernier.

Gîte

Ont été changés la porte fenêtre et le volet roulant, par l'entreprise JCB Agencement

(pour un montant de 2 361 euros HT).

Des projets ne sont pas encore réalisés. Certains font toujours l'objet d'une réflexion. Pour d'autres, la trêve estivale et les difficultés d'approvisionnement n'ont pas permis aux entreprises d'être au rendez vous.

De fait sont encore à l'état de projet :

- **Maison Coudanne** : Il est prévu une réfection des bandeaux de toit et d'une partie des faitages.
- **Salle polyvalente** : Une réflexion est en cours afin de changer l'éclairage, pour l'améliorer et réduire la facture.
- **École** : La municipalité envisage de repeindre les classes de primaire.



Projets de travaux

Logement Communal

Nous vous annonçons en une de notre dernière publication la décision prise par le conseil municipal de mettre en construction un logement à visée locative sur la dernière parcelle de terrain disponible au lotissement Arriou de Bruca.

Plusieurs réunions avec notre architecte, Monsieur Thomas Guillenteguy, société T.A.G. d'Habas, ont permis d'avancer sur ce projet. Nous avons pu arrêter les plans pour une maison T4 de plain-pied, d'environ 100 mètres carrés, avec terrasse couverte et garage attenant, sur la partie plane sur la hauteur du terrain.

Le permis de construire pourrait être déposé tout début 2023, pour un commencement des travaux, nous l'espérons au printemps.



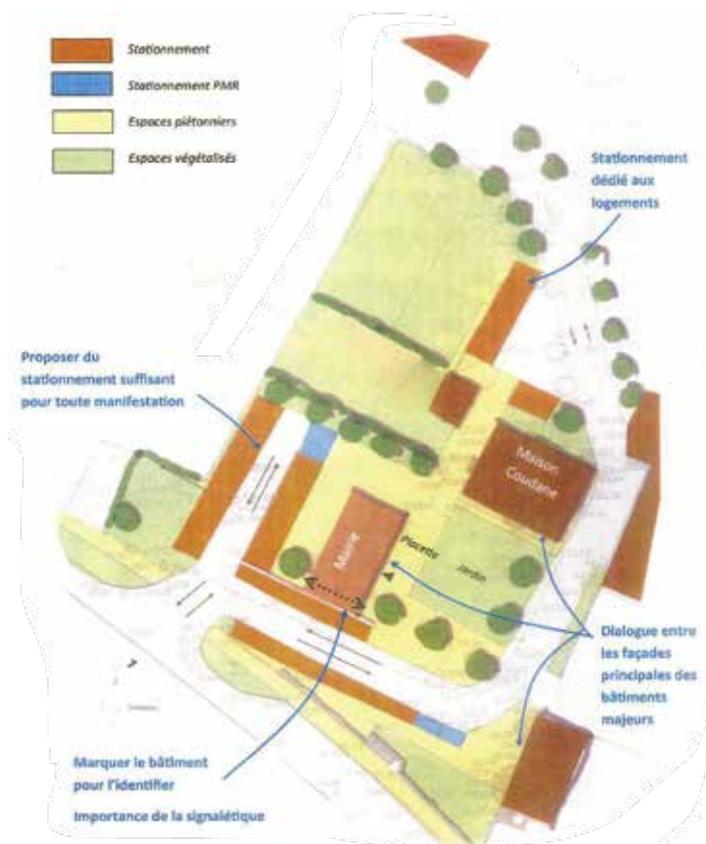
Surfaces des pièces habitables		
Nom d'étage d'implantation	Pièces	m2 sols
Rez-de-chaussée		
Cellier		5,15
CH1		10,26
CO		11,62
CO		11,16
Déplacement		6,87
SE		4,29
Séjour-Cuisine		42,42
WC		2,39
		97,48 m²
Surfaces Annexes		
Nom d'étage d'implantation	Pièces	m2 sols
Rez-de-chaussée		
Garage		18,00
Terrasse		19,82
		37,82 m²



Projet Mairie

Confronté à l'exiguïté des locaux du rez-de-chaussée et à la nécessité de mettre aux normes d'accessibilité la salle du conseil, une réflexion a été menée par l'ensemble des élus sur les différents scénarios possibles. Un projet de construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain Lacaze a finalement été retenu, la mise en œuvre étant plus simple et surtout pour des coûts mieux maîtrisés.

Une consultation d'architectes a été mise en place avec le CAUE afin d'étudier plus avant ce projet. Un appel d'offre a été réalisé auprès des architectes ; l'attribution du lot sera faite fin janvier.



Promenons-nous dans nos bois

Faisons le point sur les travaux qui ont été engagés par le SIVU de la chênaie de l'Adour. La parcelle 5 (route des Griches) a été préparée en vue d'un reboisement en chênes pédonculés ; un broyage effectué avant le travail au ripper (technique pour aérer la terre sans la retourner) a donné un résultat homogène.

Des travaux complémentaires de régénération naturelle ont été effectués sur la parcelle 11 (chemin Lahourcade) pour regarnir les trous. La parcelle 2 (en bout de la route de Cazala) est en attente d'entretien suivant la météo, elle sera exploitée pour vente en bois façonné. Hors SIVU, la parcelle 9 plantée de peupliers (route de Garrey) a été passée au pulvériser (disques).





Inauguration des stations d'épuration

Le samedi 10 septembre, monsieur le maire et les élus avaient convié une partie de la population sortoise, le syndicat des Eschourdes et les responsables du bureau d'études SCE Aménagement et Environnement pour une réunion publique d'information, suivie de l'inauguration des deux stations d'épuration. Cette réunion permettait de présenter les travaux réalisés dans le cadre de l'assainissement collectif prévus par le schéma directeur du PLUI. Pour rappel, pour collecter les eaux usées, des réseaux ont été créés ainsi que deux stations d'épuration : une mini station au centre bourg et une plus importante au fond de la route de Cazala pour la zone ouest du village.

En début de réunion, monsieur Pascal Cassiau, président du syndicat des Eschourdes (maître d'ouvrage) a fait une présentation de cet organisme. Il a rappelé que le syndicat, créé en 1951, devait son nom à la source des Eschourdes de Donzacq où l'eau est pompée et qu'il gère trente sept villages. Les travaux ont duré de mai 2021 à août 2022 pour un montant total de 1 760 000 € (1 280 000 pour les réseaux et 480 000 pour les stations).

Monsieur Jean Marc Destanque, de la SCE, donnait le détail des chantiers et annonçait les linéaires : 2 750 mètres de canalisation, 800 mètres de canalisation de branchement pour 94 particuliers et des blindages pour les enfouissements en profondeur (jusqu'à 1,80 mètre). Il apportait ensuite des précisions sur les travaux route par route. La microstation du centre bourg fonctionne avec électricité, pour une capacité de 75 équivalents habitants ; la station route de Cazala fonctionne gravitairement sans électricité pour une capacité de 300 équivalents habitants. Les boues sont filtrées par le sable, lui-même



aéré par les racines des roseaux. Ensuite, il a été expliqué les modalités de

raccordement : délais, tarifs... Cela a donné lieu à plusieurs échanges entre les responsables des chantiers et les administrés. Comme le beau temps était au rendez-vous, cette réunion s'est poursuivie par une visite sur site route de Cazala. Afin d'inaugurer cette station, monsieur le maire et monsieur Cassiau ont coupé le ruban tricolore. Les différentes installations ont ensuite été présentées aux personnes présentes ainsi que leur fonctionnement. De retour à la salle polyvalente, après les discours de messieurs Bernadet et Cassiau, la réunion publique s'est terminée par un vin d'honneur avec toasts et soupe de champagne.



Voirie

La route du lotissement Arriou du Bruca a été rénovée. Au printemps 2022, suite aux travaux d'installation de l'assainissement collectif, les plaques de béton ont été enlevées, remplacées par de la grave. C'est l'entreprise Bautiaa qui a réalisé les travaux pour un montant de 26 177 euros TTC, pris en charge par la commune de Sort.

Le 11 juillet 2022, la route a été recouverte par de l'enrobé. Suite à un appel d'offres lancé par la communauté de communes, l'entreprise Bautiaa a été retenue. Les travaux de revêtement ont coûté 20 745 euros TTC. La réfection des accotements a coûté 1 399 euros TTC, faite par la SARL Laloubère. C'est la communauté de communes Terres de Chalosse qui a pris en charge ces travaux.

Deux reprofilages de la route ont été faits, l'un pour permettre un accès temporaire aux riverains, et l'autre définitif, avant la pose du revêtement. Ces travaux se sont faits en pleine chaleur, avec un enrobé qui est appliqué à 160 degrés (et reste chaud longtemps, à cause de la température extérieure), ce qui a nécessité une organisation du travail particulière. De plus, dans ces conditions de température, la pelle ne peut passer qu'au bout d'un mois et demi après la



dépose de l'enrobé, pour niveler les accotements. Ce passage a été fait début octobre 2022. La voirie a été refusée, suite à un problème de malfaçon, et une reprise a été faite la semaine suivante. Un suivi de cette reprise est prévu par le service technique de la communauté de communes (et par la mairie) pour voir comment évoluent les joints et l'enrobé.



La commune de Sort fait des économies d'énergie

Décorations lumineuses des fêtes de fin d'année

Comme vous avez pu le constater, les routes de la commune n'ont pas revêtu leurs habits de fête habituels. En effet, la municipalité s'est vue contrainte de diminuer les illuminations de rue et de bâtiments pour ces fêtes de fin d'année, pour des raisons de sobriété énergétique.

Éclairage public

Extrait de l'arrêté municipal du 1er décembre 2022 : "...Considérant que Monsieur le maire est chargé de la police municipale dans la commune, qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques et que l'éclairage public contribue à assurer la sécurité des biens et des personnes.

Compte tenu qu'il est nécessaire de lutter contre les nuisances lumineuses, les émissions de gaz à effet de serre et d'engager des actions en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en énergie, à certaines heures et dans certains lieux, il n'est pas justifié que l'éclairage public fonctionne en permanence..."

Par conséquent, les horaires d'allumage



et d'extinction de l'éclairage public de Sort sont modifiés comme suit :

- Certains lampadaires seront éteints de 21 h à 6 h 30 toute l'année.
- D'autres seront éteints à 23 h 30 en juin, juillet, août et septembre et à 22 h le reste de l'année et ne se rallumeront

pas le matin.

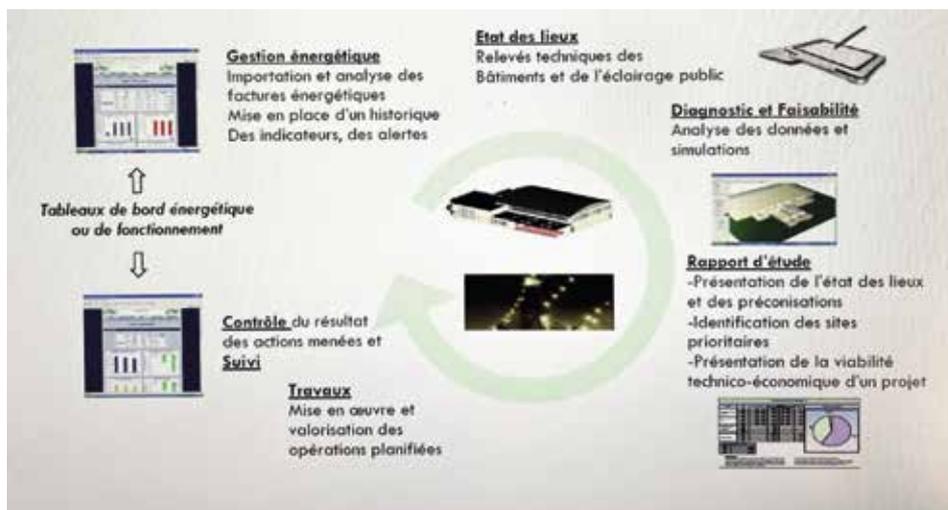
Lors de manifestations festives à la salle polyvalente ou au Moulin, il sera possible de prendre contact avec la mairie pour modifier les horaires.

Bilan énergétique des bâtiments communaux

Considérant l'enjeu que représente aujourd'hui la lutte contre le réchauffement climatique et la nécessité de diminuer le coût énergétique, la maîtrise de la consommation de l'énergie et le développement des énergies renouvelables sont devenus une préoccupation majeure pour toutes les collectivités. Les objectifs fixés successivement par les lois Grenelle I et II, puis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) imposent des obligations de performances du patrimoine, des modalités opérationnelles de contrôle du respect de ces exigences, ainsi que des sanctions en cas de non-respect de l'obligation de réduction de niveau de consommation d'énergie finale. La loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) de 2018 définit les objectifs de performance énergétique pour les bâtiments tertiaires (réduction des consommations d'énergie finale d'au moins 40 % dès 2030 puis 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à 2010). Face à ce nouveau contexte énergétique et environnemental, le SYDEC souhaite inciter les collectivités à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et dans la mise en œuvre d'une politique de bonne

gestion énergétique. Pour cela, le SYDEC s'est doté d'un ensemble de prestations permettant d'accompagner les démarches de conseil pour l'efficacité énergétique, selon les modalités suivantes :

Évaluer - Programmer - Réaliser - Suivre et mesurer



Le Sydec met à disposition de la collectivité des outils tels que : Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), Conseil d'Orientation Énergétique (COE), Audit énergétique bâtiment... Après un état des lieux des installations et bâtiments communaux, la municipalité a décidé de passer une convention avec le Sydec.



Urbanisation

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) adopté en conseil communautaire en juillet 2021, la commune de Sort en Chalosse s'est vue dotée de deux zones d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), la plus importante dans le secteur d'Arriou d'Ages et la seconde, route de Cambran.

Qu'est-ce qu'une OAP ?

Au sein du PLUI, les OAP expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement. L'OAP permet de préciser les conditions d'aménagement des secteurs stratégiques à structurer et aménager, en cohérence avec le tissu urbain existant et les différentes contraintes des secteurs identifiés (accès, relief, configuration de la parcelle...).

Les différentes zones à urbaniser à destination d'habitat font l'objet d'OAP définissant

les principes suivants :

- En matière de voirie et de desserte : ancrer le nouveau secteur à urbaniser dans son environnement immédiat.
- En matière d'insertion urbaine et paysagère : bien intégrer les futures zones de développement dans le site dans lequel elles s'inscrivent.

Comment ces deux zones ont-elles été choisies ?

Le bourg de Sort est implanté en surplomb de la rivière du Luy, sur un éperon, le long de la RD391. Les équipements s'égrènent le long de cette voie, la route du Moulin donnant au village une structure linéaire, renforcée par les murs de soutènement. Du fait du caractère inondable et humide d'une partie du territoire communal, la présence de la végétation domine les perceptions du bourg (présence de nombreux bardeaux). Les extensions urbaines se sont développées sur les zones

les mieux drainées, le long de la route de Cambran et de la route d'Arriou d'Ages. Le parcellaire ancien en lanières étroites a donné lieu à une urbanisation en drapeau, dans laquelle bâti et végétation sont imbriqués. L'urbanisation de ces secteurs vise à développer l'habitat en épaisseur afin de rompre avec ce principe. Une attention particulière sera portée au maintien de l'ambiance "naturelle" caractéristique du paysage des barthes, en conservant les boisements, les bardeaux et les lisières plantées.

L'ouverture à l'urbanisation a été conditionnée à Sort-en Chalosse par :

- Le choix des secteurs situés à l'écart de la zone inondable de la vallée
- La préservation des espaces boisés, nombreux sur la commune
- Les possibilités de mise en place de l'assainissement collectif.

Ces objectifs ont donc conduit à sélectionner les 2 secteurs.



Aménagement de la zone d'Arriou d'Ages

La municipalité s'est interrogée sur la possibilité de la création d'un lotissement communal sur la zone proche de la route d'Arriou d'Ages. Pour affiner sa réflexion, monsieur le maire a contacté la Satel (Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes). Elle réalise des équipements pour le compte de collectivités territoriales. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les élus afin de préciser les différentes phases de ce projet mais surtout d'en éclaircir les conditions techniques, juridiques et financières. Une

réunion avec les propriétaires concernés a également été organisée. Finalement, le conseil municipal a décidé de ne pas y donner suite, préférant se consacrer à d'autres opérations d'envergure en cours. L'aménageur foncier Homéa d'Anglet a contacté la mairie et après deux entretiens, a fait savoir qu'il souhaitait aménager la zone d'Arriou d'Ages. A ce jour, des promesses de vente ont été signées avec certains propriétaires. Le projet porterait sur une surface approximative de 24 000 m². Homéa envisage un permis d'aménager de huit à dix logements par hectare.

Secteur Cambran

Le secteur à urbaniser se situe le long de la route de Cambran (RD391), sur une surface d'environ 13 000 m². Il est entouré de maisons, imbriquées avec un ancien boisement composé de chênes et de pins maritimes dont il s'agira de conserver une majeure partie des sujets sur la lisière Ouest. Il est bordé, au Sud, par un chemin existant.

Le développement envisagé vise à prolonger l'urbanisation du quartier existant. La densité sera d'environ dix à douze logements par hectare.



Artisans, commerçants et autres prestataires de services sortois, soyez présents sur IntraMuros !

Si vous souhaitez que votre entreprise apparaisse sur notre application communale IntraMuros, vous pouvez adresser un mail à la Mairie à l'adresse :

mairie@sort-en-chalosse.fr

avec comme objet "IntraMuros commerce".

Nous avons besoin de vos coordonnées, votre logo ou une photo et un descriptif de votre activité. Tout cela est totalement gratuit et permettra aux Sortoises et Sortois et aux habitants des communes alentours de connaître tous les services disponibles sur le territoire de notre village.



IntraMuros

Règles de bon usage de nos routes de campagne

Nous sommes nombreux, dès qu'un rayon de soleil perce les nuages, à utiliser à pieds ou à vélo les routes de notre commune afin de profiter seul(e) ou en compagnie, parfois de jeunes enfants, des charmes de la vie à la campagne.

Nous devons tous partager cet espace avec le respect dû aux uns et aux autres.

Le centre de notre village (de l'école au moulin) pourvu d'espaces piétons protégés permet la promenade en toute sécurité. Cependant, la majorité de nos routes ne le sont pas. Elles sont simplement bordées d'espaces enherbés, il n'est donc pas rare de devoir marcher sur le bitume.

La plupart de ces routes sont bordées de maisons d'où peuvent surgir à tout moment un véhicule, un enfant, voire un animal ; il y a aussi des espaces à containers à ordures sur certaines. Prenons le temps de ralentir un peu, lorsque nous abordons un piéton ou un cycliste en respectant la distance de sécurité.

Rénovation de l'habitat

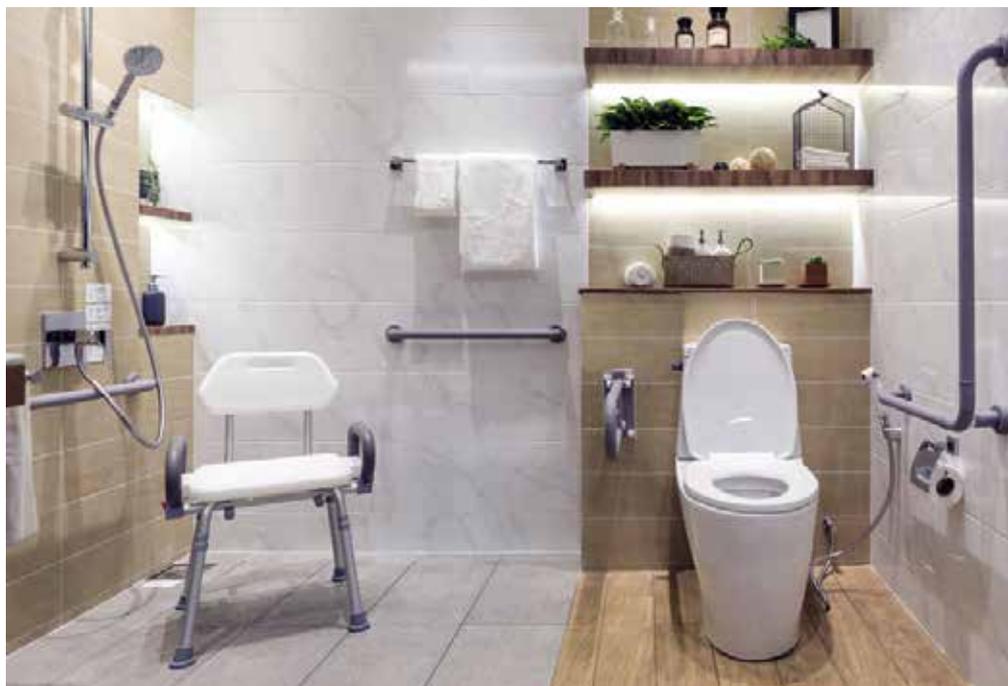
L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est encore effective pour un an (jusqu'en octobre 2023).

C'est la dernière ligne droite pour les propriétaires occupants des trente-quatre communes de Terres de Chalosse souhaitant bénéficier d'aides pour rénover leur habitat (confort thermique, isolation, chauffage, menuiseries, adaptation du logement). Dans le cadre de l'OPAH, Soliha Landes accompagne gratuitement ces propriétaires dans leur démarche. Les aides mises en place par l'agence nationale d'amélioration de l'habitat et la communauté de communes sont soumises à plafond de ressources.

Pour connaître son éligibilité aux aides, on peut contacter Soliha :

- Par téléphone au 05 58 90 90 57
- Par mail à urbanisme.landes@soliha.fr

Des permanences uniquement sur rendez-vous ont lieu de 14 à 16 heures à Mugron le deuxième mardi de chaque mois et à Montfort le quatrième mardi de chaque mois.





Aides a la personne

CIAS Terres de Chalosse

Être accompagné, aidé, soutenu pour les gestes du quotidien est essentiel pour de nombreux habitants en perte d'autonomie. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Terres de Chalosse vous propose une palette d'aides à la personne dans le but d'envisager une solution humanisée de maintien à domicile. Aide-ménagère, auxiliaire de vie, garde de jour ou porteur de repas intervient au foyer des personnes qui rencontrent des difficultés dans leur quotidien. Que cela concerne la perte d'autonomie ou des situations de handicap, elles accompagnent les bénéficiaires dans les actes essentiels de la vie courante : ménage, repas, courses, promenade... Des tâches qui semblent anodines mais qui peuvent rapidement devenir insurmontables pour les plus fragiles. Ainsi elles permettent à nos seniors de retrouver une certaine autonomie et contribuent aussi à maintenir un indispensable lien social.

Ces aides peuvent être partiellement financées selon votre situation par votre mutuelle en sortie d'hospitalisation, par votre caisse de retraite (MSA, Carsat...), par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie du Conseil départemental pour les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Le montage des dossiers est effectué en mairie.

Le CIAS comptabilise plus de 11 heures par mois d'aide à domicile pour trois personnes domiciliées sur la commune de Sort en Chalosse, réparties entre aide-ménagères et auxiliaires de vie.

Email : cias@terresdechalosse.fr

Tél : 05 58 56 23 60



Portage de repas

Ce service propose une livraison de repas choisis et adaptés au régime alimentaire des bénéficiaires : repas normaux, diabétiques, sans sel, sans résidus...

Pour bénéficier du portage de repas au domicile dans notre commune, vous pouvez vous adresser au CIAS Terres de Chalosse auprès de Madame Nathalie Lafitte au :

07 86 70 20 95 ou

cias.pr@terresdechalosse.fr

Le prix s'élève à 6,95 euros. Ces prix sont révisés tous les ans. Sur la commune de Sort en Chalosse, deux personnes bénéfi-

cient de ce service.

Le CABA

Le Collectif d'Accompagnement Budgétaire et Alimentaire (CABA) est un dispositif d'aide alimentaire. Le CABA a pour objectif :

- D'aider ponctuellement un public en situation de précarité financière,
- De remobiliser les personnes en difficulté en leur donnant les moyens de reprendre leur situation budgétaire en main,
- De créer du lien social en valorisant l'accueil, l'échange, l'écoute et le dialogue.

Vous pouvez contacter Madame Anaïs Queron, conseillère en économie sociale et familiale à Hinx (40180) au :

06 30 12 71 48

servicesocial@terresdechalosse.fr

Épicerie sociale

L'Épi de Chalosse est une épicerie sociale, située à Maylis, proposant des denrées (produits frais, produits secs et produits d'hygiène) à coûts réduits. L'objectif est d'apporter une aide alimentaire à un public en difficulté socio-économique, mais aussi de privilégier les relations humaines en créant du lien social et de favoriser l'autonomie des personnes en luttant contre l'exclusion.

Contact Madame Anaïs Queron :

06 30 12 71 48

servicesocial@terresdechalosse.fr



Téléalarme

Créé en 1986 par le Conseil Général des Landes, le service téléalarme favorise le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées en toute sécurité. Le téléalarme est un appareil branché sur votre téléphone, avec un bouton d'appel (bracelet, montre ou collier) que vous devez porter sur vous. En cas d'incident (malaise, chute, cambriolage...) une simple pression sur le bouton vous met en contact direct avec les secours. Pour agir efficacement, les pompiers possèdent pour chaque personne une fiche signalétique avec des renseignements, établie avec l'abonné lors de sa demande d'installation.

Selon le degré d'urgence de la situation, un proche de la personne en difficulté est



contacté ou une intervention est déclenchée pour lui porter assistance.

Pour toute demande, un dossier doit être retiré et déposé en mairie. La location, l'installation et la maintenance de l'appareil sont assurées par le Conseil Départemental des Landes. Le coût de cette location s'élève à 30 € par trimestre. La commune offre la possibilité d'une prise en charge financière, se renseigner en mairie.

Sur la commune de Sort en Chalosse, treize personnes bénéficient de cette assistance.



Un registre pour les personnes fragiles ou isolées

Le secrétariat de la mairie tient un registre qui permet de veiller sur les personnes fragiles, isolées ou handicapées. Prévu initialement pour les périodes liées aux événements climatiques (canicule, grand froid, tempête, inondation...), ce registre est utile en cas de crise sanitaire comme celle que nous avons traversée avec l'épidémie de Covid-19.

Il permet aux élus de prendre contact avec les personnes isolées afin de s'assurer de leur bonne santé et de leur rappeler les consignes sanitaires d'usage.

Ce registre concerne les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes atteintes de handicap. Il est nominatif. Si vous êtes concernés ou si vous connaissez des personnes isolées qui pourraient bénéficier de cette assistance, contactez la mairie. La demande d'inscription peut se faire par la personne elle-même, son représentant légal ou un tiers (ami proche, médecin, service d'aide à la personne ou tout autre intervenant).

Rencontre avec une famille d'accueil pour personnes âgées

Les familles d'accueil pour personnes âgées permettent à celles qui ne peuvent plus vivre chez elles, en raison d'une perte d'autonomie, de vivre dans un cadre chaleureux, tout en étant accompagnées et encadrées en permanence. Ces familles d'accueil reçoivent aussi des personnes âgées autonomes qui ne veulent plus vivre seules et permettent donc de lutter contre la solitude et l'isolement.

Ces structures familiales sont une alternative aux EHPAD, avec un accompagnement plus personnalisé pour les personnes accueillies. Une famille d'accueil ne peut héberger que trois personnes maximum en même temps (quatre si un couple). Cela permet aux accueillants familiaux de répondre aux besoins de chacun dans les meilleures conditions et d'avoir du temps à consacrer à chaque accueilli pour les accompagner dans les gestes de la vie quotidienne (repas, aide à l'habillage, toilette...) Les familles d'accueils pour personnes âgées sont agréées. Elles ont donc suivi des formations et elles sont régulièrement contrôlées pour s'assurer du sérieux de l'accueil. Courant décembre, j'ai eu le plaisir de rencontrer Madame Elisabeth da Costa et Monsieur Eric Cameron, famille d'accueil à Sort-en-Chalosse.

SL : Depuis combien de temps êtes-vous accueillant familial ?

Élisabeth Da Costa : Nous sommes arrivés à Sort en janvier 2019. J'ai vécu en Normandie. Mon mari a grandi dans les Bouches du Rhône. Nous nous sommes rencontrés sur le bassin d'Arcachon où nous nous sommes installés. Puis nous avons choisi Sort qui nous semblait un bon compromis au point de vue géographique.

Quelle était votre profession avant de devenir famille d'accueil ?

J'avais une formation d'auxiliaire de vie. J'ai toujours aimé les personnes âgées. Lorsque j'ai changé d'activité professionnelle, je voulais ouvrir des gîtes. Finalement, j'ai opté pour l'accueil des personnes âgées. J'ai eu mon premier agrément en décembre 2019, après un parcours de six mois de démarches administratives.

Combien avez-vous de pensionnaires ?

Nous avons accueilli Yvonne (surnommée Tatie) en novembre 2019. Elle a aujourd'hui 102 ans et n'a aucune pathologie, si ce n'est une baisse d'audition et une mauvaise vue. Elle est célibataire et sans enfant. Elle est venue en vacances chez nous pour quelques semaines car nous la connaissions auparavant. Lorsqu'elle est partie, elle était très mélancolique et a demandé à revenir définitivement. En 2020, Eric a demandé un agrément de couple. Nous avons pu accueillir Francis, âgé de 65 ans. Mais il n'est resté que trois mois parmi nous et est décédé suite à une maladie de cœur. En février 2020, Claudine nous a rejoint. Elle a 82 ans et a des troubles cognitifs. Ses filles ne souhaitaient pas la mettre en maison de retraite.

Enfin, vit aussi avec nous, Onorina (Nini), 97 ans, originaire du Lot et Garonne et qui, à part quelques difficultés pour marcher, va très bien.

Pouvez-vous me raconter une journée type ?

Le petit déjeuner est pris à 8 heures 30. Puis, c'est le passage des infirmiers. Ensuite, il y a un temps de repos et de toilettes. Puis, c'est l'heure du ménage, de faire les lits, le linge... le repas du midi a lieu à 12 heures 30. Ces dames aiment manger en silence. "On ne parle pas à table", disent-elles. Dans l'après-midi, petit goûter et si le temps le permet, sortie dans le jardin pour ramasser les œufs, s'occuper des fleurs... Repas du soir à 18 heures 30. Les infirmiers passent trois fois par jour. Les kinés viennent deux fois par semaine. Il y a également les passages du médecin, de la coiffeuse, de la pédicure, de l'esthéticienne... Les visites des familles ont lieu l'après-midi et jamais le week-end.

Comment faites-vous quand vous devez vous absenter ?

Nous partons à tour de rôle. Nous allons voir nos familles respectives chacun notre tour. Cela ne nous dérange pas pour l'instant et nous



permet de nous ressourcer. Nous sommes assez casaniers. Toutefois, nous allons nous organiser pour l'année prochaine, pour prévoir des vacances ensemble. Nous allons devoir trouver une personne de confiance, pour les personnes ainsi que pour la maison.

Que pensez-vous de cette alternative aux EHPAD ?

Les prestations sont plus personnalisées. C'est plus intime pour les personnes accueillies. Elles participent à notre vie de famille avec nos enfants, petits-enfants, amis. Lors de la dernière réception, nous étions dix-neuf. Et Onorina ajoute avec un sourire "c'est la vie de famille".

En tout cas, vous donnez l'impression de faire ce métier avec passion.

Eric Cameron : Merci. Je n'étais pas prédestiné à cette activité. Ce n'est pas évident de changer de vie. Mais aujourd'hui, on a une vie !

Il y aurait eu encore tant de choses à dire, les chambres à visiter... Pendant que nous bavardions, Tatie et Nini ont bu leur café, accompagné d'un petit gâteau. Ce fut un excellent moment de partage, enrichissant et plein d'émotion.





Syndicat des Echourdes – Service d'eau potable

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Au 31 décembre 2021, le service public

d'eau potable dessert :

- 21 443 habitants, 10 904 abonnés dont 399 pour Sort en Chalosse.
- La consommation moyenne par abonné est de 174,35 m³.

Le service a deux stations : Donzacq et

Maylis. Le traitement se fait au chlore gazeux sur les deux stations.

Ci-dessous une facture d'eau type pour une consommation de 120 m³ (consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE, soit 2,5 personnes)

Facture type	Au 1/01/2021 en €	Au 1/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	27,14	37,14	36,9 %
Part proportionnelle	67,20	67,20	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	94,34	104,34	10,6 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	27,22	28,00	2,9 %
Part proportionnelle	45,73	46,97	2,7 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	72,95	74,97	2,8 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	12,60	10,68	- 15,2 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'eau)	39,60	39,60	0 %
TVA	12,07	12,63	4,6 %
Montant des taxes et redevance pour 120 m ³	64,27	62,91	- 2,1 %
Total	231,56	242,22	4,6%
Prix TTC au m³	1,93	2,02	4,6 %

Qualité de l'eau

Sur les 51 prélèvements effectués en microbiologie 1 était non conforme.

100 % des 51 prélèvements effectués en paramètres physico-chimiques sont conformes.

Présentation des programmes pluriannuels de travaux

Un programme d'extensions et renouvellements de réseaux est prévu pour un montant prévisionnel de 1 500 000 € HT.



Sietom de Chalosse

Que se passe-t-il avec ma taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM) ?

Pourquoi a-t-elle augmenté ?

Aujourd'hui, le Sietom fait face à des frais d'investissements conséquents liés aux dernières contraintes réglementaires et environnementales telles que :

- L'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : + 400 000 euros en 2022,
- La création d'un nouveau casier d'enfouissement permettant d'enfouir jusqu'à la fin de notre autorisation administrative en 2027,
- L'obligation de se désendetter très rapidement car le Sietom ne pouvait plus emprunter,
- L'achat de nouveaux points tri suite à l'extension des consignes du tri et à la densification des points de collecte (1 pour 180 habitants),
- L'achat de composteurs suite à l'obligation du tri à la source des biodéchets à partir de 2024.

La TEOM sert aujourd'hui à équilibrer le budget du Sietom, 30 % d'augmentation équivaut à 2,2 millions d'euros pour financer les investissements (casier de stockage des

déchets, achat de véhicules...).

Y'aura-t-il d'autres augmentations ?

L'objectif est de contenir les hausses pour ne plus subir de telles augmentations de coût de collecte et de traitement des déchets en recherchant l'équilibre par de nouvelles recettes et en réduisant nos déchets.

Le Sietom s'engage dans un plan d'actions ambitieux pour son territoire avec de nombreux projets à venir :

- Extension des consignes de tri (depuis le 01/01/2022)
- Optimisation des collectes avec des points tri de collecte complets (point tri + ordures ménagères (mise en place 2023 à 2027)
- Contrôle d'accès en déchetteries : seuls les usagers du territoire auront un accès (mise en place en 2024)
- Tarification incitative individuelle : je paie en fonction des déchets que je produis (à l'étude pour 2027/2030)
- Tri à la source des bio déchets dans mon jardin ou mon quartier (mise en place 2023 à 2027)
- Mise en place de nouvelles filières dans les déchetteries (mise en place 2023 à 2027).



Comment les dépenses du Sietom sont-elles gérées ?

Le Sietom a adhéré depuis peu à un outil national de comptabilité, géré par l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), permettant d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion et les comparer avec d'autres collectivités similaires. Le Sietom est en général 15 % moins cher.

Faut-il continuer de trier ?

Oui, il faut bien évidemment continuer de trier pour des raisons non seulement environnementales mais également financières car les déchets recyclables apportent une ressource budgétaire au Sietom.



Comment est calculée la taxe d'ordures ménagères ?

Cette taxe figure sur l'avis de taxe foncière que reçoit chaque propriétaire. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire sur la valeur locative cadastrale. Ce n'est donc pas le volume d'ordures ménagères collectées ou le nombre d'occupants de l'habitation qui conditionne aujourd'hui le montant de la base.

Le Sietom calcule en fonction de son budget une participation pour chaque commune proportionnelle au nombre d'habitants et transmet ce montant à la collectivité compétente qui vote le taux selon ses bases fiscales.





Le pont sur le Luy dans les déli

Le pont sur le Luy constitue une artère primordiale permettant la circulation sur l'ensemble du territoire de notre village. Sans lui, "le quartier de la commune situé sur la rive gauche du Luy, formant presque le tiers de la population se trouve privé de communiquer avec le chef-lieu à moins d'aller passer à Ozourt ou à Saignac".

Il paraît donc logique que franchir cet obstacle naturel ait toujours été une priorité pour l'administration de notre village, et que notre pont soit constamment au centre de ses préoccupations et de ses délibérations.

Le 20 septembre 1806, "Vu le devis estimatif des réparations à faire au pont établi sur la rivière du Luy servant de communication aux différents quartiers de la commune de Sort, le maire de Sort est autorisé à convoquer extraordinairement le conseil municipal pour lui communiquer le devis estimatif des réparations à faire au pont, afin qu'il puisse

délibérer sur le devis et émettre son vœu sur les moyens à employer pour pourvoir aux dites réparations."

Mais, probablement à cause des crues importantes et des nombreux passages, le pont doit subir de nouvelles réparations en 1815 pour 230 francs. En effet, "le pont établi sur la rivière du Leuy était dans la plus pressente nécessité de réparation, puisqu'on ne pouvait y passer à cheval, ni même à pied sans s'exposer". Les travaux sont achevés et réceptionnés en avril 1818.

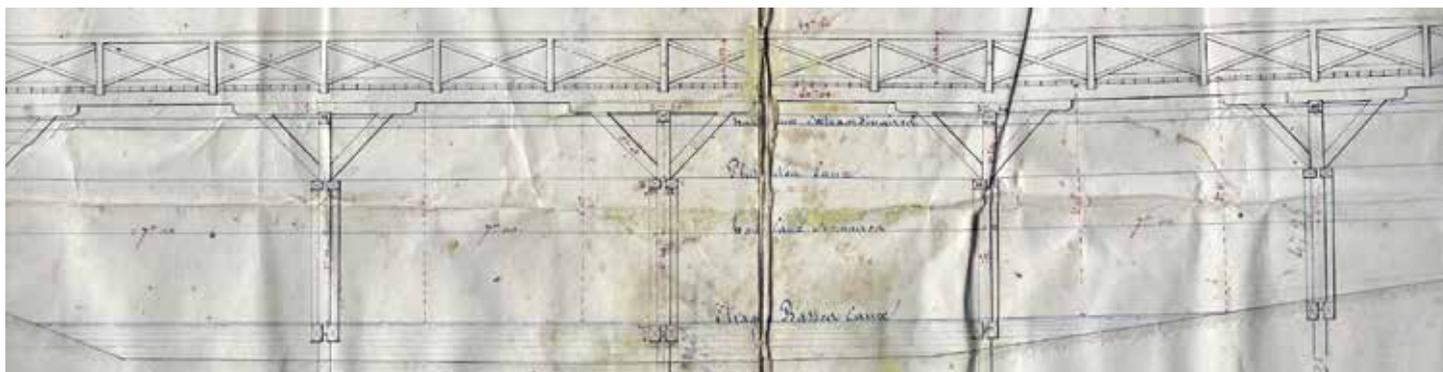
"Vu le mauvais état du grand pont sur le Luy, et situé sur le chemin vicinal de Sort à Clermont. Considérant que l'on ne peut en permettre le passage aux cavaliers sans compromettre leur viabilité", le conseil municipal se met à la recherche de ressources en 1843.

Le 18 juillet 1844, Mr Darracq, agent voyer de 1^{ère} classe, dresse les plans et devis du

nouveau pont en bois, pour une somme de 6500 francs.

"Considérant que la vieille passerelle est tombée de vétusté ; que par suite de cette chute toute espèce de communication de l'une à l'autre rive se trouve interrompue, notamment la communication de la section de la commune située sur la rive gauche du Leuy et composée de 225 habitants, avec le chef-lieu ; que par faute de cette interruption les enfants sont privés de l'instruction primaire et religieuse", la commune souhaite que les travaux démarrent au plus vite pour le bien-être de la population. (26 Août 1844) Pour remplacer la vieille passerelle effondrée, les sortois se cotisent et font construire un pont provisoire en 1847 pour la somme de 120 francs.

Il faut attendre fin 1848 pour que le pont définitif soit achevé et, le 5 janvier 1849, les travaux sont contrôlés et acceptés.



Pont à reconstruire sur le Luy à Sort. Archives Communales, 1844

Au fil du temps, des crues régulières et de la fréquence des passages, le pont se dégrade de plus en plus. En 1863, le maire prend la décision d'en interdire le passage "si on veut éviter les malheurs qui ont failli se produire jusqu'à présent. Car personne n'ignore qu'un gendarme de la brigade de Montfort a failli y perdre la vie avec son cheval."

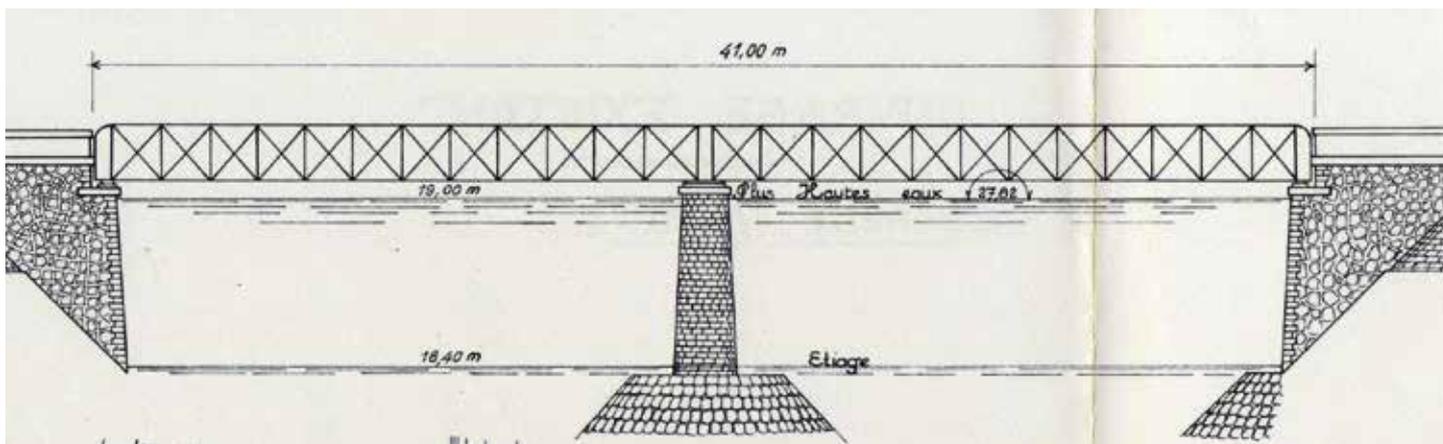
En 1867, "vu le mauvais état du Pont du Leuy qui menace d'un croulement prochain (...), vu la nécessité de construire un pont

en pierre, un pont en bois étant un objet de ruine pour la commune, attendu que celui existant a absorbé dans 18 ans, tant pour sa construction que pour les réparations la somme de 18 000 francs ; que malgré les dépenses, il est encore à la veille de s'écrouler ; Considérant que le meilleur moyen serait de le faire construire en pierre, un pont en bois étant un objet continuel de dépense pour une commune", le conseil se met à la recherche de ressources financières.

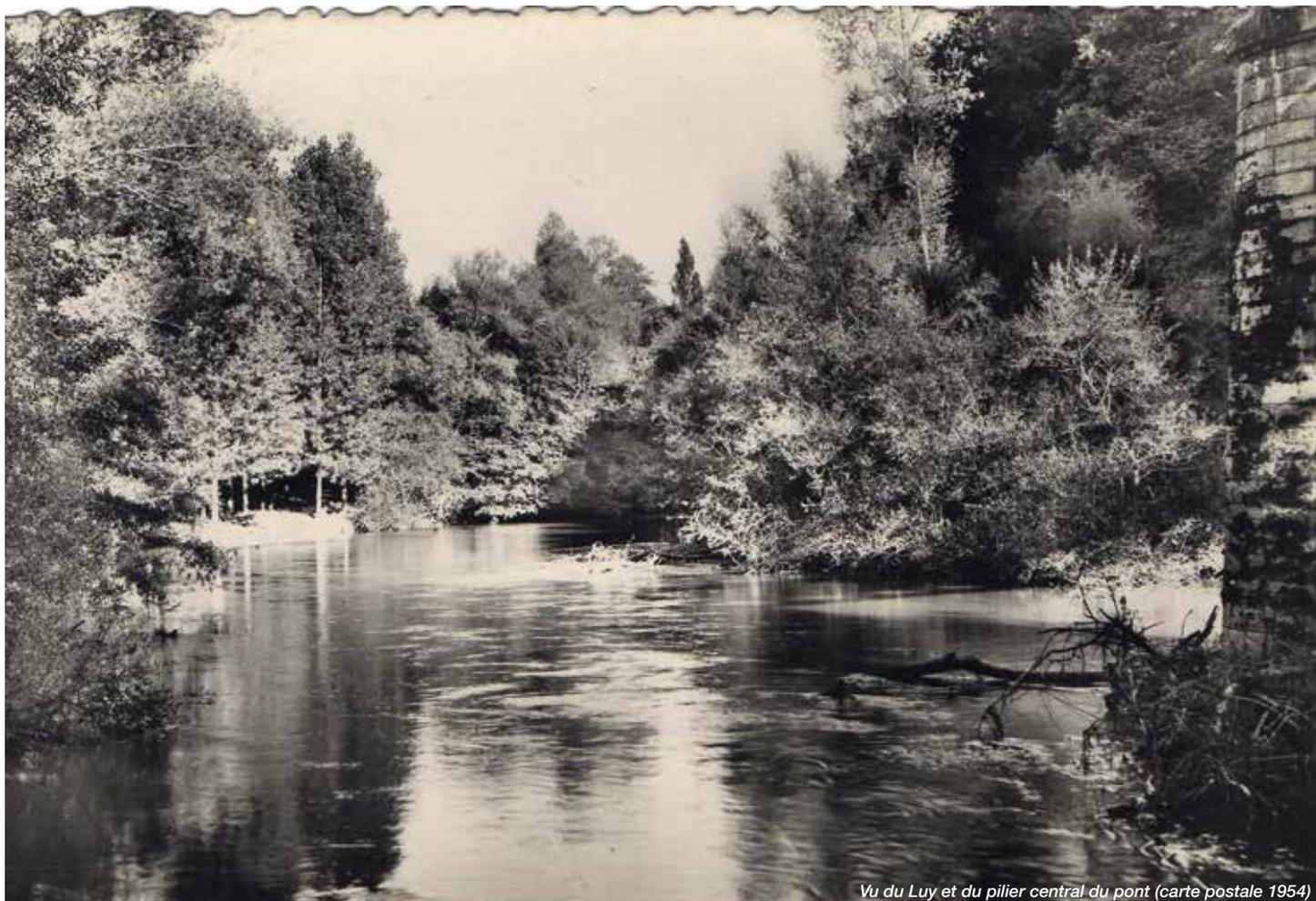
À partir de 1890, "il y aurait un réel avantage pour la commune à substituer à un pont en bois un pont métallique établi dans des proportions aussi réduites que possible."

L'agent voyer d'arrondissement propose au conseil deux projets mais pour des ponts en bois, qui sont refusés.

Dans un arrêté du 26 février 1892, "il est enjoint aux charretiers et voituriers de passer sur le pont au pas, il et formellement défen-



bérations du conseil municipal



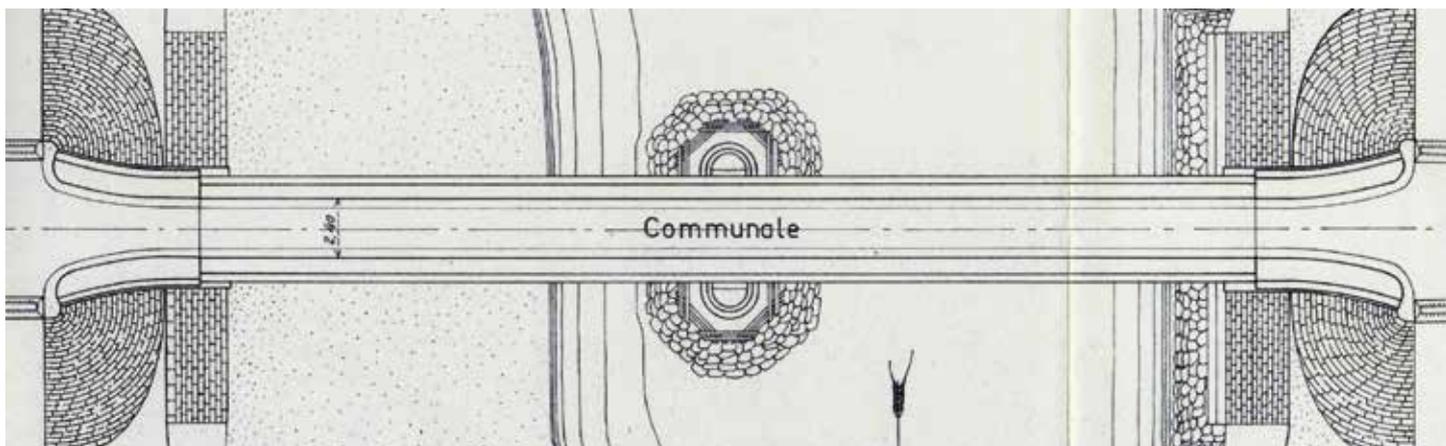
Vu du Luy et du pilier central du pont (carte postale 1954)

du de passer simultanément deux attelages et surtout de passer avec des charges supérieures à 1000 kg véhicule non compris." En 1894, "considérant que le pont sur le Luy situé dans cette commune est dans un état de délabrement tel qu'il menace ruine et présente de sérieux dangers pour la sécurité publique. Considérant que pour prévenir les accidents et mettre à couvert les responsabilités de l'administration municipale, il y a lieu de prendre dès à présent les mesures nécessaires de précaution (...) la circulation

sur le pont de Sort est interdite." En outre, le conseil sollicite l'aide du Conseil Général pour réunir la somme nécessaire à la reconstruction du pont "et, dans le cas où cette demande serait encore repoussée, désirant dégager sa responsabilité dans les graves conséquences qui en découleraient, il convient de donner collectivement sa démission et d'attendre pour la reconstitution d'une nouvelle municipalité que l'administration soit disposée à remplir les promesses faites par l'aménagement dont elle a tenu à

doter la commune". Le 26 février 1899, "la maçonnerie formant le premier lot du projet est terminée et prête à recevoir le tablier métallique donné en adjudication le 3 Septembre 1898. Mais les travaux sont arrêtés car l'adjudicataire ne s'est toujours pas manifesté."

En 1901, les travaux sont achevés car le conseil vote une gratification pour l'entrepreneur Blazy et pour le surveillant des travaux, Mr Despessailles.



Le pont sur le Luy dans les délibérations du conseil municipal (suite)

Tout au long de la première moitié du 20e siècle, les réparations sur le pont se succèdent. L'état général s'étant nettement dégradé pendant la guerre, la limitation des charges pouvant passer sur le pont passe de 6 tonnes à 4 tonnes en 1945. De plus, "la réparation des avaries causées en 1944 par les opérations de guerre sera assurée au titre de la Reconstruction."

En 1975, un ingénieur des Travaux Publics et de l'Équipement vient inspecter le pont : "L'état actuel de cet ouvrage construit en 1899, sa portée, le coût des travaux d'entretien avec le renouvellement périodique des peintures me conduisent à vous proposer la reconstruction de ce pont dans l'intérêt même de votre commune."

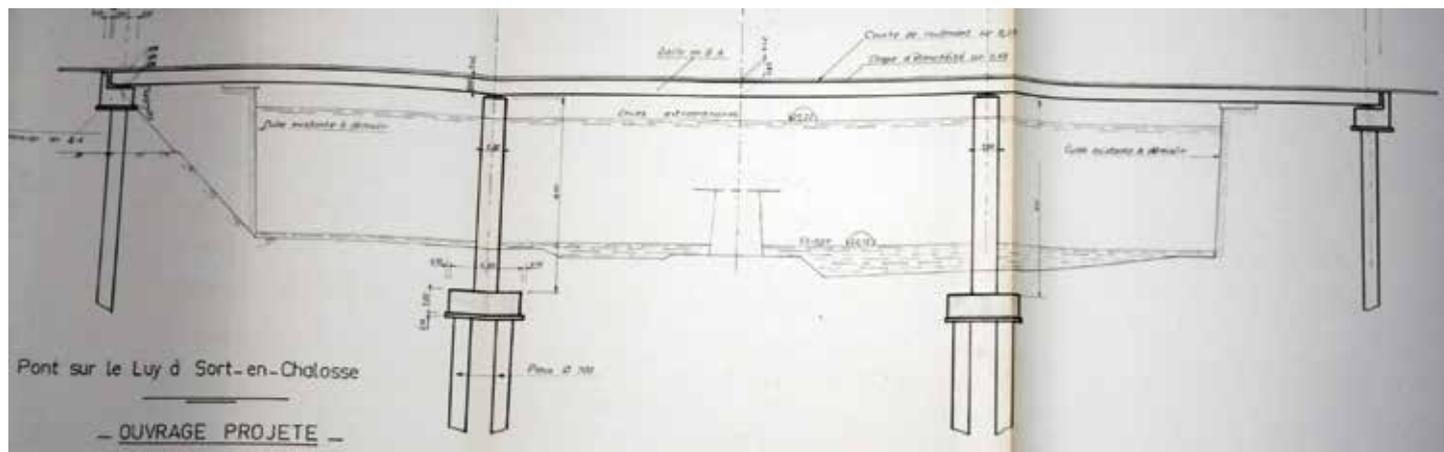
Dès 1976, un concours est lancé par les municipalités de Sort et Saignac et Cambran.

La Société d'Entreprise du Sud-Ouest (SESO) de Toulouse est retenue pour un montant de 716 432 francs, subventionnés à 80 % par le Conseil Général. "La circulation des véhicules de toutes sortes, des animaux et des piétons sera in-

terdite sur le pont de la voie communale n°2 sur la rivière du Luy pendant la durée des travaux de reconstruction du nouvel ouvrage à dater du 21 Février 1977 (...) Pendant la durée de reconstruction de l'ouvrage évaluée à 6 mois, la circulation des véhicules

empruntant l'itinéraire de Sort-Clermont sera déviée."

Les travaux se sont achevés et ont été facturés le 8 septembre 1977. Voici l'histoire du pont que vous empruntez aujourd'hui.



Reconstruction du pont sur le Luy. Dossier de concours. Dessin de l'ouvrage projeté. Archives communales, 21 mai 1976



Vue actuelle du pont



Espace France Services

Les travaux du futur Espace France Services de Montfort en Chaulosse avancent à grands pas pour une ouverture prévue d'ici quelques mois.

Il accueillera au sein d'un guichet unique divers services tels que :

- Le ministère de l'intérieur
- Le ministère de la justice
- Les finances publiques
- La Banque de France
- Pôle Emploi
- MSA
- La CAF
- La CPAM
- La Carsat
- La Poste

D'autres services seront également présents grâce à des permanences assurées par des assistantes sociales, la médecine préventive ou encore la Protection Maternelle Infantile et le centre hospitalier de Dax.

Le but des Espaces France Services est de faciliter l'accès au droit et permettre aux citoyens de retrouver la proximité avec les services publics à trente minutes maximum de leur domicile. Leur souhait est d'apporter une réponse à visage humain par la présence d'agents formés.

Du matériel informatique sera mis à disposition des usagers pour effectuer les démarches administratives (accès libre et gratuit).



Gîte Arriou du Bruca

"Venez profiter de vacances au vert, tout proche de la ville de Dax". Telle est la phrase de présentation de notre gîte sur le site de réservation des Gîtes de France.

Avec une surface de 74 m², ce bâtiment peut accueillir quatre personnes. Au rez-de-chaussée, il comprend une cuisine indépendante, un séjour et une grande terrasse couverte ; à l'étage, deux chambres ainsi qu'une salle de bains.

Durant l'année 2022, soixante personnes (cinquante-cinq adultes et cinq enfants) ont séjourné dans notre village, que ce soit pour des vacances ou pour raison professionnelle, avec un total de deux cents trente sept nuitées. Les occupants sont très satisfaits de leurs séjours et il en ressort une note de 4,6 sur 5.

Voici quelques avis laissés sur le site : "séjour calme et agréable" - "joli cadre spacieux ; environnement époustoufflant" - "gîte bien situé : cadre bucolique, verdure magnifique" - "accueil sympathique de la personne chargée de la réception".

N'hésitez pas à le recommander à vos amis et à votre famille.





Le cercle sortois

Une équipe...

Bien que 2022 ait débuté avec encore une certaine prudence sanitaire, le cercle s'est empressé dès janvier d'organiser son assemblée générale, afin de rassembler les troupes et annoncer le programme. A cette occasion, le conseil d'administration s'est un tantinet remodelé. Alors qu'Isabelle Farouat et Didier Khan ont choisi de déposer le tablier, Paul Lubet et Thibaut Darrigan ont été élus à l'unanimité pour prendre des fonctions au sein du groupe. Pendant quatre ans, Didier s'est particulièrement impliqué dans la communication, les réseaux sociaux et les relations avec la presse. Isabelle a fait partie de l'équipe de la première heure. En 2015, elle a pris le poste de secrétaire qu'elle a investi avec sérieux et application jusqu'à ce jour. Nous les remercions tous les deux chaleureusement pour leur participation à la dynamique du cercle durant ces années. Quant à nos deux jeunes nouveaux déjà impliqués dans le sport d'équipe et le comité des fêtes, ils n'ont pas tardé à œuvrer pour attirer la jeunesse du village au café et dans nos soirées.

Le café...

Si le premier semestre a vu une belle fréquentation le samedi matin et le vendredi soir, il faut bien reconnaître que depuis l'été notre bistrot attire moins. Nous avons tout de même quelques groupes de fidèles. Les sportifs sont représentés le vendredi soir par le collectif des fou'lées sortoises et quelques basketteurs après leur entraînement. Le samedi, nos bénévoles viennent prendre les consignes pour les préparatifs et débriefer après les soirées repas/concert. Les anciens partagent un petit déjeuner à la fourchette et quelques jeunes du village passent de temps en temps. Et vous ? N'hésitez pas, soyez curieux, passez donc boire un café en toute simplicité.

Le cercle se tient aussi et toujours à disposition des autres associations du village pour leur permettre l'utilisation de la licence IV. Cette année, il a répondu à la demande la Quille Sortoise et à celle des Colverts Pétanque. Il a aussi participé aux fêtes patronales en proposant le repas du dimanche midi près de l'étang.

Au moment où vous nous lisez, l'anniversaire du café sera passé. Le 16 décembre, il aura fêté ses 10 ans en association avec les cyclos et la quille qui ont l'habitude d'embrasser la belle haille et de proposer des parties de quilles de six.

Des concerts...

Ce n'est pas moins de six soirées qui nous auront fait voyager à travers les régions de France, les continents et les époques.

Ainsi en février, nous nous sommes baladés



en Bretagne avec la Fiancée du Pirate et ses chansons de marins et de tavernes dont la soirée s'est terminée par un banquet poison en papillote et gâteau aux pruneaux.

Un vendredi soir de mars, Dominique Commet artiste clownesque onessois s'est engagé dans une joute verbale en reprenant les chansons de Bobby Lapointe, ce "diseur espiègle de Pézenas" compositeur et poète connu pour ses textes parsemés de calembours, de contrepèteries, d'allitérations et de paronomases. Nous avons répété la formule intimiste un autre vendredi soir de mai au café en accueillant Jean-François Balerdi. Ancien facteur béarnais aujourd'hui poète et artiste, jongleur de mots, d'humour et d'émotions, cet artiste frêle, romantique et bavard a transporté le public attentif et conquis, dans son univers au pays des mots et de l'imaginaire.

Ces deux soirées ont rassemblé une cinquantaine de personnes et se sont terminées par le partage avec les artistes de quelques tapas salés sucrés pour l'une et d'une omelette et d'une tartelette pour l'autre.

En juin, c'est à l'ombre agréable des pins parasols que notre concert en plein air nous a entraîné au-delà de l'océan. Dans une ambiance Jazz-Club des années 30's, les Jujubees Swing Combo nous ont proposé un road-trip sur les routes du swing, de

Harlem à New Orleans. Est-ce les températures chaudes ou la sonorisation moyenne du groupe qui a rendu une partie du public peu attentif ? En tout cas le concert n'a que moyennement satisfait, heureusement le gombo louisianais et les bananes flambées ont réconcilié tout le monde.

A la rentrée de septembre, nous voilà partis au-delà de la mer du Nord. Scotch Mist nous a initié aux musiques traditionnelles irlandaises et écossaises nous faisant découvrir des instruments typiques : fiddle, mandoline et autres border pipes. L'équipe en cuisine a aussi amené des saveurs celtiques (Scottish Stew, Irish Apple Cake) appréciées de tous.

Pour terminer la saison, ce sont des chansons françaises revisitées musicalement et mises en scène avec humour par les trois "Polis sont acoustiques" qui ont enthousiasmé le public. Celui-ci a répondu avec ferveur à leurs invitations à chanter, bruirer, danser. Pot-au-feu et tarte tatin : un bon petit repas d'hiver a clôturé la saison.

La fédé...

C'est avec beaucoup de plaisir et d'honneur que le cercle sortois a accueilli ses collègues girondins et landais pour la tenue de l'assemblée générale de la Fédération des Cercles de Gascogne. Dix-neuf cercles sur

Composition du Conseil d'administration du cercle

Cathy Dugrand (présidente), Michel Tortigue (vice-président), Nathalie Duport (secrétaire), Vincent Marquet (secrétaire adjoint), Fabienne Cazaunau (trésorière), Bénédicte Badet (trésorière adjointe), ses membres : Hervé Mazure, Sabine Labarbe, Sylvie Rusalen, Thibaut Darrigan, Paul Lubet.



vingt-quatre étaient représentés pour relayer leurs activités. Nous avons veillé à promouvoir notre terroir en proposant un repas élaboré avec des produits de certains de nos producteurs agricoles et maraîchers.

Le public...

Nous nous réjouissons de la forte fréquentation du public à chacune de nos soirées. C'est habituellement une bonne centaine de personnes qui se rassemble. Au-delà du grand nombre de fidèles très réguliers, nous accueillons toujours quelques nouvelles personnes qui nous découvrent par la publicité faite dans le Sud-Ouest, dans le magazine ZeMag et sur France Bleu Gascogne à qui nous offrons deux repas pour les auditeurs. Étant donné la régularité avec laquelle l'essentiel de nos adhérents répond à nos manifestations, il nous est apparu logique de les remercier plus particulièrement. Ainsi en octobre, nous les avons invités à passer un moment de convivialité au café du moulin autour de sangria et de pinchos faits maison. Pour finir, je remercie également l'équipe du conseil d'administration pour son dynamisme et son enthousiasme et enfin tous nos bénévoles très motivés pour nous apporter une aide précieuse et indispensable dans tous les temps de préparation de nos manifestations. Au plaisir de vous voir au cercle, bonne année et bonne santé à tous.



Association Communale de Chasse Agréée

Cette année qui s'achève ne laissera pas que de bons souvenirs. En plus du covid et de l'Ukraine, la météo nous a joué de vilains tours. Le gel, la grêle, puis la canicule et la sécheresse ont gravement impacté les cultures et la végétation. Les hivers précédents, des milliers de palombes squattaient notre région. Hélas cette année, pas de gland, très peu de maïs à se mettre sous la dent. Alors, elles ont préféré passer les Pyrénées, avec l'espoir de trouver une meilleure pitance chez nos voisins.

Les sangliers sont encore très présents, au grand dam des maïsiculteurs, ce qui occasionne pas mal de dégâts. Nous avons réussi à en prélever quelques-uns qui nous seront bien utiles pour le prochain repas populaire. Vous pouvez d'ores et déjà cocher la date du 2 Avril 2023 sur votre agenda. Après deux ans d'interruption en raison du covid, nous avons l'intention de renouveler cette tradition.

En espérant vous retrouver très nombreux à cette occasion, l'ACCA vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.





Le club des aînés

Le club des aînés, fort de ces cent trente adhérents, continue son petit bonhomme de chemin en proposant diverses activités et manifestations, afin de briser la solitude et de favoriser les contacts. C'est ainsi qu'a été proposé cette année :

Mars : Assemblée Générale le 10 (bilan 2021) où nous avons eu le plaisir d'accueillir Madame Jacqueline Piet au poste de secrétaire adjointe en remplacement de monsieur Bernard Crampette démissionnaire, à qui nous adressons nos chaleureux remerciements pour son implication durant plusieurs années au sein de notre bureau. La réunion a été suivie d'un apéritif offert par le club puis d'un repas servi par le traiteur Lavigne de Dax à la salle polyvalente.

Journée cabaret à Mézos : une quarantaine de personnes ont participé au repas spectacle et en sont sorties ravies et enchantées.

Avril : Une soixantaine d'adhérents sont venus tenter leur chance au traditionnel loto, dont les lots proposés étaient offerts par nos producteurs locaux (conserves de chez Ducazeaux et Commariou, asperges de chez Marsan et légumes de chez Danhil). L'après midi s'est terminé par un goûter.

Mai : Le vendredi 6, direction les Pyrénées avec visite de la villa "Arnaga" d'Edmond Rostand et de ses jardins ; c'est un petit coin de paradis au cœur du pays basque. Ensuite, arrêt à la biscuiterie de Louhossoa, où l'on a eu droit à une dégustation de divers biscuits fabriqués artisanalement. Après un bon repas, cap sur le port d'Anglet pour la visite guidée et très intéressante de l'Hermione. Très belle journée.

Juin : Soixante personnes se sont retrou-

vées au bord de l'étang de la Glacière pour un pique-nique amélioré, suivi d'un après midi détente avec marche, belote et discussions.

Juillet : Traditionnel méchoui, toujours très apprécié, qui a réuni cent trente convives.

Septembre : Quarante cinq adhérents sont partis vers Biscarrosse pour découvrir la faune et la flore du lac et des marais à bord d'embarcations ; l'après midi, visite du musée de l'hydravation et pour clôturer, promenade fleurie au lac de Mimizan/Aureilhan.

Octobre : Bourret et castagnade, cette manifestation a eu lieu grâce à Jeannot Farthouat, malgré les difficultés d'approvisionnement en châtaignes et bourret suite à la sécheresse et aux vendanges précoces.

De plus, courant mai, six personnes ont participé à une formation gratuite proposée par l'association santé éducation et prévention sur les territoires (ASEPT) : découverte d'une tablette numérique et d'internet, sous la forme de six ateliers de deux heures par semaine.

Nous vous rappelons qu'il y a des séances de gymnastique volontaire tous les mardis de 15 h à 16 h à la salle polyvalente animées par Eliane Pruilh et jeu de belote tous les lundis de 14 h à 18 h à la salle du moulin.

Une petite note triste : neuf personnes nous ont quittés, nous renouvelons tout notre soutien et toute notre sympathie à leurs familles. Tous ceux qui désirent s'inscrire à notre club sont les bienvenus pour partager un peu de vie et un moment de convivialité.

Pour tous renseignements, vous pouvez appeler Madame Michelle Marquevielle, présidente au 06 88 57 91 54.



Comité des fêtes

2022 signe le grand retour des fêtes de Sort après deux ans d'interruption pour les raisons que chacun sait !

Et quelles retrouvailles ! Festayres et bénévoles ont répondu présents malgré la chaleur de plomb. Il faut dire que tous les ingrédients étaient réunis pour offrir au public une parenthèse de rire, de joie et de bonne humeur. Ils sont venus nombreux pour partager une piste de danse endiablée, un bout de comptoir ou encore un bon repas. Tout a commencé le 5 août, sur le parvis de la mairie, où Monsieur le maire,



Élan chalossais

Nouvelle saison et toujours la même passion. Cette saison, l'Élan Chalossais compte deux cent cinq licenciés, soit une augmentation de 5 % par rapport à la saison dernière. Une preuve que la balle orange est bien ancrée dans notre territoire.

Pour la quatrième saison consécutive, l'équipe fanion féminine évolue en Nationale 2. C'est à la fois une belle performance sportive et une récompense pour toutes les petites mains qui œuvrent pour la réussite et la visibilité du club. Derrière, suivent quatre autres équipes seniors avec la "première garçons" en Régionale 3, les "filles 2" promues en Régionale 2, et nos "filles 3" ainsi que nos "garçons 2" en départementale 2.

Chez les jeunes, ce sont au total onze équipes qui défendent les couleurs ciel et grenat au niveau départemental et régional. A cela s'ajoutent deux équipes qui évoluent

Pascal Bernadet, nous a accueillis pour remettre la clef du village à la classe qui fut si particulière cette année car elle réunissait trois générations, privées, pour deux d'entre elles, de fêtes pendant la crise sanitaire. Durant ces quatre jours, des associations se sont relayées afin de proposer des menus divers et variés et des groupes de musique ont défilé pour nous faire danser et chanter. Une ombre au tableau est à souligner : les activités sportives furent annulées au dernier moment à cause des restrictions prises pour risques de feux de forêt.



Le comité des fêtes remercie la municipalité, les associations, les bénévoles et tous les participants, sans qui les fêtes ne pourraient avoir lieu et vous donne rendez-vous du 4

au 7 août 2023 pour, nous l'espérons, festoyer à nouveau tous ensemble.

Le comité des Fêtes

en CTC avec les clubs voisins de Préchacq et Cassen-Saint Geours.

La belle surprise de ce début de saison vient de l'école de basket (cinq à sept ans), où les effectifs se sont étoffés avec tout de même treize enfants assidus.

Pour cette nouvelle saison, l'Élan Chalossais a souhaité redonner de l'élan à sa communication pour toujours être au plus près des joueurs et des supporters, et partager avec eux l'actualité et les temps forts du club. Suivez-nous sur les réseaux sociaux, Instagram (Élan Chalossais) et Facebook (Élan Chalossais).

Nouveaux habitants du territoire, l'Élan Chalossais vous invite à venir partager de belles rencontres sportives, remplies d'émotion et de moments festifs. Assurément vous ne le regretterez pas ! Donnons de l'élan à notre passion.





Cyclo camping landais 2022

La situation sanitaire liée au Covid-19 de ces deux dernières années ayant bouleversé la vie de notre club ne nous a pas permis de remplir nos obligations administratives. Ainsi le dimanche 30 janvier 2022, une réunion "extraordinaire" regroupa l'assemblée générale 2020 et l'assemblée générale électorale 2021 à la salle du Moulin de Sort. Il en ressortit le départ du conseil d'administration de deux anciens historiques Bernard Grangé et Jean-Claude Badet remplacés par un fidèle licencié hinxois Thierry Caules. Distanciation sociale préférable, cette rencontre ne fut pas suivie de l'habituel repas mais nous laissa espérer un retour à une vie associative plus normale.

Le lancement de la saison sportive acté lors d'une matinée fraîche du début du mois de mars pour seize vélos précéda les retrouvailles de vingt quatre convives au restaurant "L'Arena" à Hinx. L'ouverture officielle du Comité Départemental du Cyclotourisme des Landes (CODEP40) organisée à Dax par l'U.C.A. rassembla douze de nos licenciés sur un parcours de quatre vingt dix kilomètres. Les deux sorties dominicales de début avril nous conduisirent aux randonnées de Soustons et Tosse avec un très beau soleil mais des températures hivernales flirtant les moins trois degrés ! Le lundi de Pâques nous donna l'occasion de retrouver notre traditionnelle omelette lardons et asperges que nous avions délaissée durant deux ans. Par la suite, le Cyclo Camping Landais participa activement aux rendez-vous du calendrier du CODEP40 en se rendant pour pointer à Tyrosse, Capbreton, Tartas, Dax et Labatut, la virée interne du jeudi de l'Ascension à Gavarnie étant annulée faute au mauvais temps très froid en altitude.

Après deux reports consécutifs, nos amis pouillonais ont pu enfin organiser une nouvelle édition de la randonnée "Des Landes à la forêt d'Iraty". Hélas, c'était sans celui qui en fut la cheville ouvrière depuis vingt ans, puisque notre ami Michel Sourouille nous a quittés prématurément en septembre 2021. Pour lui rendre hommage, nous avons décidé d'y participer en nombre les 25 et 26 juin. C'est donc une dizaine de cyclos qui ont parcouru les trois cents kilomètres et quatre mille mètres de dénivelé de routes lando-béarno-basques en deux jours. Si l'année 2022 fût celle de la canicule et de la sécheresse, nous avons eu droit ce week-end là à la pluie, au brouillard et au froid. Tous se rappellent de la descente d'Ahusquy sur Mendive et des averses du dimanche. Toutefois tout le monde est arrivé à bon port et rendez vous est pris pour 2024.

Puis, c'est la journée club du 14 juillet avec son pique-nique prévu



cette année à la stèle des maquisards du bois de Téthieu qui n'a pu se dérouler à cause d'une chaleur accablante, prémices de canicule. À l'occasion des fêtes de Montfort fin juillet, notre association organisa un rassemblement cyclotouristique sur trois circuits ouverts à tous qui connut un réel succès sur le plan sportif bien que moindre dans la partie restauration. Suite à la sécheresse et vigilance incendie, l'arrêté préfectoral instauré ne nous a pas autorisés à accueillir les vététistes du samedi matin des fêtes de Sort. Pendant ce week-end festif, les cyclos s'occupèrent donc de l'apéritif tapas au bord du Luy et de la soirée moules-frites du lundi soir.

Début septembre, le décès de Denise Delplanque ravivait les bons souvenirs vécus avec notre ancienne licenciée et son mari René. Les randonnées clôturant la saison à Aire sur L'Adour, Hagetmau, Morcenx et Arengosse connurent une faible participation des licenciés sortois. Lors de l'assemblée générale du comité des Landes à Mont de Marsan, Bernard Crampette se voyait décerner le Mérite du Cyclotourisme pour les services rendus à notre loisir sportif. Mi novembre, c'est un repas dans un restaurant dacquois qui était offert à tous les bénévoles ayant œuvré pour les activités sportives et festives de l'été en attendant la traditionnelle Haille de Noël.

Si vous souhaitez essayer le cyclotourisme avec nous, n'hésitez surtout pas à nous contacter nous serons ravis de vous accueillir pour partager notre passion.

Sort'en Détente - Année 2022... Bonjour !

Tout doucement, la Covid nous laisse place libre pour mieux nous retrouver ; nous maintenons les distances : le matériel unique à chacun et la joie d'être ensemble (les lundis de 19 heures à 20 heures et les mercredis de 19 heures 30 à 20 heures 30) effacent petit à petit toutes les contraintes. Nous avons terminé notre saison 2021/2022 en juin avec un repas au Caçairot à Dax. L'ambiance, le lieu surprenant et le fameux repas ont ravi le petit groupe présent.

Notre assemblée générale fin juin nous a permis de poser ce qui plaît, ce qui doit

être revu, autant pour la gym, la sophro que la marche.

De plus il nous faut mettre fin à une collaboration avec Muriel, qui, après dix années de cours très appréciés, part sur d'autres chemins à notre grand regret. Nous voilà sans animateur Gymnastique ! Une recherche s'impose.

En septembre 2022, Sort'en Détente reprend sa saison :

- La gym sous la houlette de Julien (oui, un animateur !). Les cours ont démarré sur de nouvelles musiques très rythmées et une cadence folle qui a entraî-

né un groupe de vingt-deux adhérentes contentes de découvrir qu'elles ont des muscles.

- En sophro, Sybille, toujours présente, encadre un groupe de dix-sept adhérents avec de bons échanges.
- Nos sorties "marche", une fois par mois, nous amènent à parcourir six à sept kilomètres sur de jolis chemins de randonnées. En septembre : circuit de l'Adour et des Braous ; en octobre : circuit "octobre rose" à Dax ou Puyô ; en novembre : circuit à Saint Paul les Dax, le lac, Poustagnac et la voie romaine.

La Quille Sortoise : Enfin une année normale ! Ça fait du bien !

Après deux années marquées par les restrictions liées aux différentes vagues d'épidémie de Covid, la dernière Assemblée Générale, qui s'était tenue le 15 octobre 2021, avait été marquée par le souhait que la Quille Sortoise reprenne une activité régulière.

Lors de l'AG du 26 novembre 2022, force est de constater que ce souhait s'est réalisé, même si nous avons eu la douleur de perdre l'un de nos joueurs, Robert Larrouy, décédé au printemps.

C'est ainsi que nous avons organisé le premier concours de l'année le 19 février, suivi d'un repas et c'est Michel Tortigue qui a remporté le trophée du "quillayre dou moumen". Les 1er et 2 avril 2022, suite à l'invitation des Aînés de Sainte Colombe, le trio sortois s'est honorablement classé 7ème sur 21.

Quelle belle journée le 28 mai pour la fête de la Quille !

Elle a commencé dès potron minet. Tous les bénévoles de la Quille Sortoise étaient présents pour préparer la fête : installation de la buvette et de sa terrasse avec les barricots sous l'ombre irremplaçable des majestueux pins parasols, montage des barnums, mise en place de la rampe pour le retour des boullons au pas de tir et des girondines pour sécuriser les plantiers, dressage des tables dans la salle des sports, préparation de la cuisine, le tout dans la bonne humeur. Et dès que les joueurs de Castelnau ont eu fini d'installer leur quillier de 9, nous nous sommes tous réunis autour d'un casse-croûte chalossais pour être sûrs de tenir la journée.

Une centaine de personnes a profité de cette fête, une quarantaine a participé au tournoi et quatre-vingt dix ont partagé le repas populaire, tant dans sa conception que par son prix, cinq euros. En effet, en

ces temps où les fins de mois ne sont pas faciles pour tout le monde, il nous semblait juste d'offrir ce repas à un tarif modeste, d'autant plus que notre sponsor nous avait bien allégé la facture.

Côté jeu, plusieurs clubs landais avaient répondu à notre invitation : Sainte Colombe, Saint Sever, Horsarrieu, Nerbis et le tournoi individuel a été remporté par Chiroc avec un score de III jeux 4 quilles. L'après-midi, c'est Sainte Colombe qui s'est imposé par équipe. Vivement mai 2023 pour revivre ces moments uniques et encore merci à tous les bénévoles pour votre implication.

Pour les fêtes patronales, la Quille Sortoise n'a pas chômé ! Confection du repas d'ouverture, lui aussi à un prix populaire (huit euros) et organisation du concours samedi et dimanche. Là aussi, un beau succès pour le repas coustons du vendredi soir avec cent soixante-dix repas servis. Côté concours, quarante et un joueurs dont huit femmes, onze lots distribués grâce à nos généreux sponsors (Jérôme Danhil, Richard Comarieu, Jean Luc Ducazaux, la cabane du pêcheur, la boulangerie Dassié, Batiland, Intermarché porte sud, la cave Dourthe et MMA). Michel Tortigue a fait le doublé en remportant le concours des fêtes et le trophée Schoum.

Pour les mois à venir, la Quille Sortoise fourmille de projets

Participation au 10e anniversaire du café du Moulin le 16 décembre 2022 avec l'organisation d'un tournoi ludique "Quilles de Noël en trio".

Pique-nique en avril 2023 à l'étang de la Glacière avec concours interne sur le plantier installé au bord de l'eau.

Fin mai, 5e fête de la Quille avec un troisième jeu, le rampot.

Et début août, les fêtes patronales, si le



comité des fêtes continue de nous faire confiance mais il n'y a pas de raison que cela change.

En septembre, journée dans une palombière avec notre quillier mobile pour y faire un concours.

Excursion à Pau début octobre en bus pour visiter le château et admirer la tapisserie où Henri IV joue aux quilles avec sa cour. Nous apporterons notre plantier mobile pour jouer aux pieds des montagnes et nous dégusterons une poule au pot dans un des meilleurs restos de la ville. Une participation aux frais sera demandée.

En conclusion, le plaisir de jouer et de se retrouver entre copains et copines chaque vendredi de 15 heures à 17 heures demeure la priorité de notre association. N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Sort'en Détente remercie les trente-neuf adhérents qui lui permettent de poursuivre son aventure associative et leur souhaite bon cardio, bons abdos/squats, bons étirements, bonne relaxation et rééquilibrage corporel. Vous qui nous lisez, venez nous rejoindre. Nathalie, Jocelyne, Sybille et Julien vous attendent.

Bonne, heureuse, sportive et relaxante année à vous tous. Prenez soin de vous. Meilleurs vœux 2023. A bientôt.

Sort'en Détente





FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie)

La cérémonie de commémoration du 19 mars, pour le 60ème anniversaire, n'a pas été à la hauteur de nos espérances. Nous avons un devoir de mémoire ainsi qu'une reconnaissance de concitoyens. L'histoire suggère la mémoire du passé, une vie dont nous parlons au présent, comme un arbre dont les branches pourraient être des pleurs et des souffrances, mais qui grandit tout de même. L'homme va chercher dans ses racines la vérité, épris de justice. Cette paix que nous souhaitons dans nos cœurs ; nos cœurs qui souffrent quand il s'agit de se remémorer ceux qui ont fait le sacrifice suprême de leur vie : ce sont 30 000 morts mais aussi 300 000 blessés et invalides sur cette terre d'Algérie où le destin les a conduits. Une génération qui a accompli son devoir.

Le 19 mars 1962 n'est pas une victoire, pas plus qu'une défaite. Il est l'intelligence de la paix. La fin d'un long cortège de misère. Personne ne souhaiterait se trouver dans la situation que nous avons connue avec les risques encourus. Mais ce qui est acquis aujourd'hui nous est dû.

Nous avons également fait une cérémonie au Mémorial de Pontonx, à 15 heures.

De même pour le 25 mars, à 11 heures, anniversaire du mémorial édifié en 2000 ; rassemblement de tous les comités du département. Sur le parvis, les colonnes de granit où sont gravés les 108 noms de nos jeunes frères d'armes morts pour la France scrutent le ciel.

La célébration du 08 mai : devrions-nous faire un petit rappel de la signification de cette date ? Un jour férié dans le calendrier pour beaucoup et particulièrement notre jeunesseMais qu'en est-il ?

Le 08 mai 1945, notre continent voyait s'achever cinq années de tempête, de douleur et de terreur. Des combats acharnés, des armées alliées sur tous les fronts. Des français devenus libres au terme de six longues années de lutte ; des résistants de l'intérieur qui ont œuvré en zone occupée et en zone libre pour mener des actions contre les forces de l'Allemagne nazie. Nous espérons que nos descendants perpétueront le souvenir.

Le samedi 25 juin, par un temps gris, une délégation de notre comité était présente avec nos drapeaux à l'inauguration du camp de prisonniers de Buglose. Les vestiges de celui-ci ont été mis à jour après la tempête Klaus, en 2009. De nombreux bénévoles ont travaillé à sa réhabilitation ainsi que des jeunes du lycée du bois. Cérémonie en présence de personnalités civiles et militaires, de délégations étrangères. Une assistance nombreuse et une soixantaine de porte-drapeaux. Sa devise : Ne pas oublier le passé pour construire l'avenir.

Le dimanche 7 août, nous avons participé à la traditionnelle cérémonie des fêtes patronales de Sort, en compagnie des jeunes du comité et ceux de la classe, ainsi que quelques conseillers municipaux. Après deux années d'absence, crise sanitaire oblige, il était agréable de se retrouver.

Nos quatre drapeaux se sont affichés pendant la célébration de la messe, animée par le remplaçant de l'abbé Pantaingan, accompagnée de la chorale et de l'harmonie Hermoise ; une nombreuse assistance était présente. Nous avons, tous ensemble, pris la direction du monument aux morts pour nous recueillir, avec les traditionnels moments que sont l'appel aux morts, le dépôt de la gerbe par les jeunes, la minute de silence, la sonnerie aux morts, la Marseillaise jouée par l'harmonie. Et comme chaque année, nous sommes descendus par le chemin de la Banère pour rejoindre la salle polyvalente pour un apéritif. Nous remercions sincèrement tous les jeunes ainsi que leur président et tous les acteurs de cette belle matinée.

Le congrès départemental de la FNACA a eu lieu le 29 septembre à Dax avec pas moins de 300 adhérents et un cortège d'une soixantaine de porte-drapeaux. La matinée, à l'Atrium, a eu lieu l'assemblée générale en présence d'autorités civiles et militaires. A 12 heures,

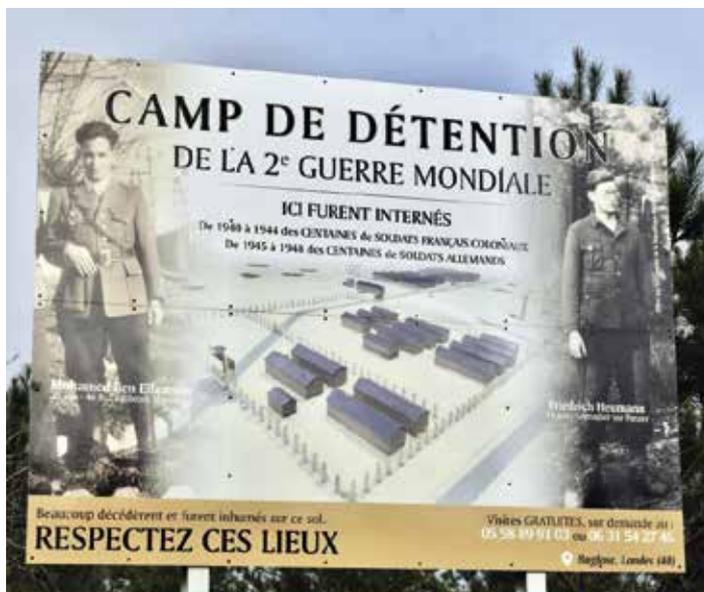


défilé en direction du parvis au monument aux morts avec un hommage aux victimes de tous ces anciens conflits. Puis, le traditionnel banquet avec animation musicale, auquel a participé une dizaine de nos adhérents, en compagnie de leur épouse. Tous nos remerciements au comité de Dax et son président pour leur travail ainsi qu'à la municipalité dacquoise.

La cérémonie du 11 novembre à Sort s'est déroulée avec une assistance nombreuse présente devant notre monument aux morts. Le déroulé débute par la lecture des messages, puis l'appel aux morts, au travers de la voix de Sabine, des guerres de 14-18, 39-45, d'Algérie, des missions extérieures, le dépôt de la gerbe suivi d'une minute de silence, la sonnerie aux morts et la Marseillaise entonnée par les petites voix des enfants scolarisés dans notre commune et dirigés par leur enseignante, Madame Loupien et sous les regards attentifs et certainement aussi attendris de leurs parents. Un grand merci à toutes les personnes présentes qui permettent cette perdurance et nos remerciements également pour la collecte des Bleuets. Un vin d'honneur est venu clôturer cette cérémonie.

Une pensée pour notre camarade Pierre Bernet qui s'en est allé le 4 novembre 2022 ; nous témoignons toute notre sympathie et notre soutien à sa famille.

Le comité FNACA de Sort-en-Chalosse vous adresse ses remerciements et vous présente ses meilleurs vœux pour 2023.



Fous'les Sortoises : Une année follement sportive !

Hors trêve estivale, coureurs et marcheurs rapides se donnent rendez-vous tout au long de l'année le mercredi et vendredi soir, le dimanche matin sur Sort en Chalosse, Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Méès, Narrosse, voire même sur la côte, le Pays basque et les Pyrénées pour s'entraîner dans la bonne humeur et l'entraide. Comme le dit si bien l'expression, après l'effort, le réconfort : et c'est parfois au décours de quelques kilomètres que l'entraînement se termine festivement par des moments de convivialité surprise ! Lors de la clôture de la saison, une belle sortie sur l'Adour a permis de relier Téthieu à Dax en canoë-kayak avec les membres du club et leur famille.

Comme chaque année, le mois de septembre est synonyme de reprise pour le Club des Fous'les Sortoises. Nous reprenons et accueillons de nouveaux adhérents qui foulent pour la première fois le chemin de nos entraînements et nos courses habituelles et néanmoins variées. Depuis la rentrée 2022-2023, nous avons participé à de nombreuses courses : semi-marathon de l'Armagnac, foulées Roses à Dax, trail d'Halloween à Pouillon, Alabor'dax, trail des bleuets à Labatut, semi et marathon d'Amsterdam, course Béhobie/San Sébastien, Biscatrail à Biscarrosse, trail de Montfort, et ce n'est que le début ! Nos adhérents sont plus motivés et plus fous que jamais pour se dépasser et accomplir de nombreux défis.

2022 s'est conclue de la plus belle manière : samedi 17 décembre presque trois cents



coureurs et marcheurs sur des circuits de 7 et 14 kilomètres ont vécu une course nocturne dans une ambiance de folie. Le brasero d'arrivée et le ravito haut en couleur ont ravi les participants sans parler de la soirée festive qui a suivi. Le club remercie tous ses adhérents, sponsors, bénévoles, mairies de Sort, Garrey et Hinx, certains propriétaires privés pour leurs participations et investisse-

ments dans cet événement.

Le sport c'est la santé, alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre et sportez-vous bien pour 2023 !

Contact club pour toute nouvelle adhésion :

- **Fabienne Cazaunau - 06 20 80 54 33 - vfabie40@gmail.com**
- **Françoise Mayet - 06 87 48 50 89 - tf.mayet@orange.fr**

Relais paroissial

Il n'y a pas eu d'évènement majeur dans la vie du relais paroissial en 2022. Les offices religieux ne sont pas nombreux compte tenu que notre curé a la charge de seize communes. Cependant, nous avons eu à déplorer dans l'année qui vient de s'écouler un nombre d'obsèques plus élevé que d'habitude même en faisant abstraction des sépultures civiles. Cela nécessite l'investissement de volontaires qui, malgré leurs occupations personnelles, prennent du temps pour préparer la cérémonie et assister les familles en deuil. Nous avons la chance de pouvoir encore compter à Sort sur une poignée de bénévoles sans lesquels la vie paroissiale serait bien terne. Merci à eux.

Notre monde vit une crise profonde et hélas, l'Église n'y échappe pas. La présence de fidèles aux offices traditionnels diminue mais on constate qu'un certain nombre de personnes pénètrent individuellement dans notre église. En cette période de doute au climat anxiogène où les repères essentiels s'estompent, elles recherchent sans doute

ailleurs des raisons d'espérer dans des moments de silence et d'introspection. Merci aussi aux âmes charitables qui ouvrent inlassablement l'édifice chaque week-end. Au passage, soulignons l'initiative remarquable de la municipalité qui a embelli et rendu plus facile l'accès à l'église par le revêtement d'un béton balayé de couleur sable. De plus, pour être informés de la vie de la paroisse mais aussi de notre village le journal bimensuel « Clarté » est à votre disposition. Enfin, parce que l'espoir est la meilleure forme de résistance devant l'implacable adversité, voici ces quelques mots rassurants de l'Abbé Pierre, fondateur d'Emmaüs, de portée universelle : "Continuez à croire même si le monde perd espoir, continuez à aimer même si les autres distillent la haine, continuez à construire même si les autres détruisent ; ainsi vous apporterez le soulagement quand on verra la douleur".

L'équipe du relais paroissial vous adresse ses vœux de joie et de paix pour l'année 2023.





Regroupement Pédagogique Sort/Garrey

Accueil périscolaire

Tarifs 2022/2023

Les tarifs sont fixés de la façon suivante :

Participation à la semaine pour une fréquentation régulière :

- Famille imposable : 3,39 € par enfant + 2,15 € par enfant supplémentaire
- Famille non imposable : 2,65 € par enfant + 1,40 € par enfant supplémentaire
- Participation occasionnelle : 1,81 € par jour

Effectifs

67 élèves ont été accueillis lors de la rentrée 2022/2023 :

46 enfants scolarisés à Sort :

- Classe de PS/MS : 6/7 élèves (Madame Marie-Line Caubet, directrice)
 - Classe de GS/CP : 8/7 élèves (Madame Marine Azzopardi)
 - Classe de CE1/CE2 : 9/9 élèves (Madame Séverine Loupien)
- 21 enfants scolarisés à Garrey :
- Classe de CM1/CM2 : 14/7 élèves (Madame Sandrine Labaigt, chargée d'école).

Service de restauration scolaire

Le prix du repas s'élève à 2,70 €. Lors de la rentrée scolaire, les communes ont dû faire face au dilemme de l'augmentation. Jusqu'à, le prix du repas à la charge des parents couvrait l'achat des matières premières. Ce n'est plus le cas aujourd'hui à la suite de l'augmentation facturée par les fournisseurs. Mais il ne s'agit pas que de l'assiette ; les collectivités sont également confrontées à la forte hausse du coût de l'énergie et du point d'indice. Pour toutes ces raisons, après avis du comité de pilotage du RPI Sort/Garrey, afin de maintenir la qualité des produits achetés et les contrats avec les producteurs locaux, les communes du RPI ont pris la décision d'augmenter le prix du repas. Celui-ci passe de 2,50 € à 2,70 €.

Dans le but d'éviter le gaspillage, toute absence à la cantine doit être signalée à monsieur Thierry Seize, au moins la veille, au 05 58 89 59 48. Dans le cas contraire, le repas du jour est compté et payable. Le menu est réactualisé toutes les semaines et consultable sur le site du village : <http://www.sort-en-chalosse.fr>

Marché de Noël

Pendant les Temps d'Activité Périscolaires, de nouvelles activités sont proposées pour chaque période scolaire. Depuis la rentrée de Toussaint, les enfants ont confectionné des objets de décoration de Noël (boules, fagots...). Toutes ces réalisations ont été exposées dans la salle des associations et mises en vente le vendredi 16 décembre. Les parents étaient invités à venir faire quelques achats en récupérant leurs enfants. Les recettes serviront à acheter du matériel pour les prochains TAP (perles, papiers spéciaux...). Félicitations à tous les enfants pour le travail effectué.

Repas de Noël

"We wish you a merry Christmas" ; voilà ce que vous auriez pu entendre si vous passiez près du restaurant scolaire le vendredi 16 décembre à midi. Ce jour-là, un seul service pour tous les enfants de l'école de Sort entourés des enseignantes, du personnel périscolaire et des agents communaux. Thierry et ses collègues avaient décoré la salle pour une ambiance de Noël et ce sont les yeux pleins d'étoiles que les enfants ont pris place. Après un apéritif avec jus de fruit ou coca, tout le monde a pu déguster le bon repas préparé par notre cuisinier : toasts au pâté, rôti et pommes duchesse, macarons, canelés, chamallows et pères Noël en chocolat. Les enfants ont bien animé ce repas en chantant et Thierry a eu droit à des applaudissements.

Projet : la marionnette, une ouverture d'esprit

L'association Sp'Hinx, pour favoriser l'accès à la culture dès l'école



primaire, a proposé à différents groupes scolaires de la communauté de communes Terres de Chalosse une action de médiation autour de la marionnette avec la compagnie l'Oiseau Manivelle durant le 1er trimestre de l'année scolaire 2022/2023. Le RPI Sort/Garrey a bénéficié de cette initiative qui s'inscrit dans le volet pédagogique suivant :

- S'exprimer et comprendre à travers l'activité artistique de création et de manipulation
- Ouvrir son esprit dans une optique de mieux-être dans la relation à l'autre
- Découvrir le monde artistique et ses à-côtés.

Douze heures d'intervention ont eu lieu au cours des mois de novembre et décembre pour les élèves des classes de CE1 à CM2, avec des ateliers de répétition avec les enseignantes entre les visites de l'intervenante. La restitution a eu lieu le mercredi 7 décembre à la salle de spectacles du pôle culturel de Hinx, suivie d'un goûter puis de la présentation d'un spectacle de marionnettes.

Protocole sanitaire

Pour l'année scolaire 2022/2023, le ministère de l'Éducation Nationale maintient une stratégie reposant sur l'ouverture de l'accueil. La règle est le présentiel. L'année a débuté sans masque et sans distanciation physique. Les activités physiques et sportives ont repris sans restriction. Le respect des gestes barrières comme le lavage des mains et l'aération des locaux reste recommandé. Pour le repas, nous maintenons les deux services dans un souci de confort, tant à la cantine que dans la cour de récréation. Les élèves de maternelle déjeunent au premier service ; les plus grands prennent leur repas lors du second service, après un temps de jeux dans la cour.





Quelles autorisations pour vos travaux ?

A quelles formalités sont soumis vos travaux et aménagements : création d'ouvertures, ajout d'une pergola, réalisation d'une extension, construction d'une piscine... ? Où déposer votre dossier ? Ce mémo peut vous aider à y voir plus clair avant de vous lancer dans les travaux.



Je modifie l'aspect extérieur :

- 01 Création d'ouverture : déclaration préalable
- 02 Pose de panneaux solaires : déclaration préalable
- 03 Rénovation de toiture : déclaration préalable
- 04 Installation de fenêtre de toit : déclaration préalable
- 05 Ravalement, peinture de façade : déclaration préalable
- 06 Construction d'une pergola : déclaration préalable

Je construis une annexe :

- 07 Construction abri de jardin, local technique, Carport...
 - Moins de 5 m² de surface de plancher (SP) ou emprise au sol (ES) : aucune formalité
 - Moins de 20 m² de SP ou ES : déclaration préalable
 - Plus de 20 m² de SP ou ES : permis de construire
- 08 Aménagement de garage en pièce habitable (avec ou sans modification de l'aspect extérieur) : déclaration préalable

Je réalise une extension :

- 09 Construction pièce supplémentaire, véranda, terrasse couverte...
 - **En zone urbaine (U)**
 - Moins de 40 m² de SP ou ES : déclaration préalable
 - Plus de 40 m² de SP ou ES : permis de construire
 - **Dans les autres zones (Agricole, Naturelle, A Urbaniser)**
 - Moins de 20 m² de SP ou ES : déclaration préalable
 - Plus de 20 m² de SP ou ES : permis de construire

J'installe un portail ou une clôture :

- 10 Édification ou modification de la clôture : déclaration préalable
- 11 Création ou modification de l'accès : déclaration préalable

J'installe une piscine enterrée ou hors sol :

- 12 De moins de 10 m² installée moins de 3 mois par an : aucune formalité
- De 10 à 100 m² sans couverture ou < 1,80 m : déclaration préalable
- De plus de 100 m² ou couverture à > 1,80 : permis de construire

Les étapes à suivre :

La commune est rattachée à l'ADACL (Agence d'Aide aux Collectivités Territoriales) pour l'instruction de ces demandes ADS.

Ces démarches dématérialisées sont possibles 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. Il vous suffit de vous rendre sur la plateforme dématérialisée

<https://ads.adac140.fr//guichet-unique> pour y créer un compte de déposer vos demandes.



Mairie

Téléphone : 05 58 89 51 02
 Courriel : mairie@sort-en-chalosse.fr
 Site Internet : www.sort-en-chalosse.fr

Heures d'ouverture :
Lundi : 9 h – 12 h
Mardi : 9 h – 12 h et 14 h - 19 h
Mercredi : 9 h – 12 h (fermé 3e mercredi du mois)
Vendredi : 14 h – 17 h
Samedi : 9 h – 12 h (ouvert 3e de chaque mois)

Locations salles

	Tarifs (€)	Moulin	Salle Polyvalente	Cuisine
Sortois	½ journée	70	70	70
	Journée	110	110	70
	Week-end	160	160	70
	Caution	500	500	500
Personnes extérieures	½ journée		140	140
	Journée		220	140
	Week-end		320	140
	Caution		500	500

Location Grange du Luy Garrey

160 € pour le week-end + 20 € pour le chauffage si besoin.
 La caution s'élève à 160 €.

Location matériel

Tarifs (en €)	Salle	A domicile
Chaise en résine	0.50	
1 table (+ 2 bancs)	1.50	1.50
Couverts	Inclus	0.20 / personne

Écoles

Sort en Chalosse 05 58 89 56 20
 Garrey 05 58 89 70 01
 Cantine & garderie (Signalement absences) 05 58 89 59 48
Horaires de l'accueil périscolaire
Lundi, mardi et jeudi :
Matin de 7 h 30 à 8 h 40 - **Soir** de 16 h 50 à 19 h
Mercredi :
Matin de 7 h 30 à 8 h 40 - **Midi** de 11 h 50 à 12 h 30
Vendredi : Matin de 7 h 30 à 8 h 40 - **Soir** de 15 h 50 à 19 h

Transport scolaire d'école à école
Lundi, mardi, jeudi :
 Départ de Sort : 8 h 25 - Retour à Sort : 16 h 50
Mercredi :
 Départ de Sort : 8 h 25 - Retour à Sort : 12 h
Vendredi :
 Départ de Sort : 8 h 25 - Retour à Sort : 15 h 50

Déchetterie et collecte

Située à Poyartin, sur la route Hinx / Montfort.
 Encombrants, vieux bois, métaux, cartons, déchets verts, déchets ménagers spéciaux, huile de vidange.
Ouverture : lundi, mercredi, vendredi & samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Ordures ménagères (Containers publics) : Collecte le jeudi

Location gîte communal

Périodes	Tarifs semaine
Saison bleue 7/01/2023 au 7/04/2023 - 6/05/2023 au 2/06/2023 - 23/09/2023 au 22/12/2023	226 €
Saison verte 8/04/2023 au 5/05/2023 - 23/12/2023 au 5/01/2024	259 €
Saison jaune 3/06/2023 au 7/07/2023 - 2/09/2023 au 22/09/2023	325 €
Saison orange 8/07/2023 au 21/07/2023 - 26/08/2023 au 1er/09/2023	396 €
Saison rouge 22/07/2023 au 28/07/2023 - 19/08/2023 au 25/08/2023	420 €
Saison violette 29/07/2023 au 18/08/2023	450 €

Prix cure (3 semaines)	880 € juillet-août et 660 € hors juillet-août
Long séjour (sauf juillet / août)	550 € / mois
Ménage (en option)	40 €

Le tarif court séjour se calcule selon la règle suivante :

2 nuits = 50 % du prix semaine
 3 nuits = 65 % du prix semaine
 4 nuits = 80 % du prix semaine
 5 nuits = 90 % du prix semaine
 6 nuits = prix semaine

Réservation

(Par courrier ou par téléphone)
 Gîtes de France
 1610 Avenue de Villeneuve
 40000 Mont de Marsan
Tél. : 05 58 85 44 44
Mail : resa@gites6440.com
Site : www.gites-de-france-landes.com

Caution : 150 €
Taxe de séjour : 0,40 € par nuit et par personne de plus de 13 ans - Animaux domestiques admis

Le gîte est équipé pour 4 personnes avec un lit pour 2 personnes et 2 lits de 1 personne.